

GOUVERNANCE DE L'INTERNET AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

RÉSUMÉ

Ce document analytique contient une brève analyse des liens qui existent entre gouvernance de l'Internet et développement. Il y est suggéré que les questions de développement, de renforcement des capacités et d'augmentation du niveau de démocratie et de transparence dans la gouvernance de l'Internet soient comprises dans l'ordre du jour du Forum sur la gouvernance de l'Internet de 2006, de façon à favoriser l'équité entre les parties prenantes de la gouvernance de l'Internet et la réduction de la fracture numérique.

Août 2006
Genève, Suisse

Ce document analytique est produit par le Programme sur la gouvernance mondiale pour le développement (GGDP) du Centre Sud pour aider les pays en développement à mieux participer aux négociations sur le commerce et le développement. Les lecteurs sont encouragés à citer ou à reproduire le contenu de ce document pour leur usage personnel. Cependant, nous leur demandons de bien mentionner le Centre Sud comme source et d'envoyer au Centre Sud une copie de la publication dans laquelle apparaît la reproduction ou la citation.

Le Centre Sud est une organisation intergouvernementale de pays en développement. Il prépare, publie et distribue de l'information, des analyses stratégiques et des recommandations relatives à des questions économiques, sociales et politiques qui intéressent le Sud.

Une version électronique de ce document et d'autres publications du Centre Sud peuvent être téléchargées gratuitement de l'adresse suivante <http://www.southcentre.org>

Table des matières

Liste des acronymes.....	iv
Glossaire	v
Résumé	viii
I. Introduction: le lien entre la gouvernance de l'Internet et le développement	1
II. Contexte	1
<i>A. Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications des Nations Unies.....</i>	1
<i>B. Première Phase du Sommet mondial sur la société de l'information</i>	3
<i>C. Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet</i>	5
<i>D. Deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information</i>	8
III. Forum sur la gouvernance de l'Internet	9
IV. Questions clés du Forum sur la gouvernance de l'Internet pour les pays en développement.....	13
V. Gouvernance de l'ICANN et questions connexes	15
<i>A. Société pour l'attribution des noms de domaine et numéros sur Internet (ICANN)</i>	18
<i>B. Serveurs racines</i>	19
<i>C. Système de nom par domaine</i>	20
VI. Renforcement des capacités	20
VII. Ouverture	22
<i>A. Logiciel à code source ouvert et gratuits</i>	23
VIII. Sécurité	25
<i>A. Pollupostage.....</i>	26
<i>B. Cyberdélinquance.....</i>	28
IX. Diversité	28
<i>A. Polices non-ASCII</i>	29
<i>B. Noms de domaine internationaux.....</i>	31
<i>C. Contenu local et multilingue</i>	33
X. Accès.....	33
<i>A. Infrastructure.....</i>	35
<i>B. Services.....</i>	36

XI. Conclusions et recommandations relatives à l'adoption de mesures	39
Appendice I.....	43

Liste des acronymes

ASCII	Code américain normalisé pour l'échange d'information
CSIRT	Computer Security Incident Response Teams
DNS	Système de nom par domaine
FAI	Fournisseurs d'accès à Internet
GAC	Comité consultatif gouvernemental (de l'ICANN)
G-77 et la Chine	Group des 77 et la China, comprend 133 pays
ICANN	Société pour l'attribution des noms de domaines et numéros sur Internet
IP	Protocole Internet
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
AMRT	Accès multiple par répartition dans le temps
GTGI	Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
TIC	Technologie de l'information et des communications

Glossaire

ASCII (Code américain normalisé pour l'échange d'information): encodage des caractères fondé sur l'alphabet anglais. Les codes ASCII sont utilisés dans les textes informatiques, le matériel de communication et d'autres appareils qui font du traitement de texte¹.

Fonds de solidarité numérique (FSN): établi à l'issue du premier Sommet sur la société de l'information en décembre 2003 afin de financer des projets locaux qui serviraient à réduire la fracture numérique Nord-Sud.

Fournisseur d'accès Internet (FAI): une entreprise ou une organisation qui offre un accès à Internet ou à des services connexes. Les FAI fournissent des services tels que le transit Internet, l'enregistrement et l'hébergement de noms de domaine, la connexion ou l'accès à une ligne numérique, l'accès à une ligne louée et la co-localisation².

Fournisseur de deuxième rang: a accès à la plus grande partie d'Internet gratuitement moyennant des coûts de transit. Les fournisseurs de deuxième rang sont les fournisseurs les plus courants sur l'Internet.

Fournisseur de premier rang: se connecte à tout l'Internet grâce à des échanges de trafic entre homologues sans que l'accès à aucune des parties de l'Internet n'engendre pour lui des coûts de transit. Afin d'être fournisseur de premier rang, le fournisseur en question doit conclure un accord d'échange avec tous les autres fournisseurs de premier rang.

Fournisseur de troisième rang: surtout des fournisseurs d'accès Internet locaux qui ne sont ni de premier ni de deuxième rang. Pour avoir accès à de l'information sur l'Internet, les fournisseurs de troisième rang doivent payer les coûts de transit aux fournisseurs de premier et de deuxième rang.

Hameçonnage: courriels et sites Internet conçus de façon à ressembler à ceux des organisations telles que des banques et des institutions financières pour obtenir des informations confidentielles, comme les numéros de sécurité sociale ou de cartes de crédit.

¹ Wikipedia, ASCII, <http://en.wikipedia.org/wiki/ASCII>.

² Wikipedia, Internet Service Provider, http://en.wikipedia.org/wiki/Internet_service_provider.

Logiciel à code source libre et ouvert: logiciel distribué avec l'intégralité de ses sources, afin que la communauté des utilisateurs puisse l'employer, l'enrichir et le redistribuer à son tour³.

Nom de domaine international: un nom de domaine Internet qui contiendrait éventuellement des caractères non ASCII.

Point d'échange Internet: infrastructure physique permettant aux différents fournisseurs d'accès Internet (voir ci-dessous) d'échanger des trafics Internet entre leurs réseaux (systèmes autonomes) grâce à des accords d'échanges de trafic entre homologues (*peering*), et ce, gratuitement⁴.

Pollupostage: Abus de système de messagerie électronique pour envoyer des messages. Bien que la forme de pollupostage la plus connue soit le pollupostage par courriel, le terme désigne des abus similaires dans d'autres médias: messagerie instantanée, groupe de discussion Usenet, moteur de recherche Internet, blogues, messagerie de téléphones mobiles⁵.

Serveur racine: système de nom par domaine qui répond aux demandes de nom de domaine et qui redirige les demandes pour un nom de serveur de premier niveau en particulier. Tout nom de domaine (tel que *.org*) dispose de son propre ensemble de serveurs, qui, à leur tour, délèguent aux serveurs de noms chargés de noms de domaine individuels (tels que *southcente.org*), qui eux-mêmes répondent aux demandes d'adresses IP⁶.

Société pour l'attribution des noms de domaines et numéros sur Internet (ICANN): société sans but lucratif mondiale responsable de l'affectation des espaces d'adresse IP, de l'affectation des identifiants de protocole, de la gestion du système de noms de domaine de premier niveau génériques et de noms de domaine de premier niveau de codes de pays, et des fonctions de gestion du serveur racine⁷.

Système de nom par domaine: traduit les noms de domaine en adresse IP, ce qui simplifie l'Internet dans la mesure où il transforme de longues adresses composées de chiffres en des adresses de site Internet faciles à mémoriser.

³ Termium, <http://www.termiumplus.translationbureau.gc.ca/tpv2Show/termiumplus.html>.

⁴ Wikipedia, Internet Exchange Point, <http://en.wikipedia.org/wiki/IXP>.

⁵ Wikipedia, Spam (electronic), http://en.wikipedia.org/wiki/Spam_%28electronic%29.

⁶ Wikipedia, Root name server definition, http://en.wikipedia.org/wiki/Root_nameserver.

⁷ Autorité canadienne pour les enregistrements Internet, *Glossaire*, <http://www.cira.ca/en/documents/2006/q1/tbr/Glossary.pdf#search=%22%22protocol%20identifiant%20assigment%22%22>

Technologies de l'information et de la communication (TIC): comprend tout appareil ou application liés à la communication dont: la radio, la télévision, les téléphones mobiles, les logiciels et les appareils liés au réseau et aux ordinateurs, les systèmes de satellite ainsi que les différents services et applications qui y sont connexes, comme la vidéoconférence et la formation à distance⁸.

⁸ SearchWebServices.com Glossary, *ICT*,
http://searchwebservices.techtarget.com/gDefinition/0,294236,sid26_gci928405,00.html.

Résumé

Alors que l'Internet a pris de l'ampleur en termes de fonctionnalité et d'accessibilité du point de vue géographique, l'importance de cet outil dans la réalisation des objectifs de développement s'est également accrue. Les effets possibles d'un accès plus grand et plus abordable à Internet sont très prometteurs en ce qui a trait aux éléments suivants : les possibilités dans le domaine de l'éducation, de l'accès à l'information et les possibilités commerciales; les services publics et le renforcement de la diversité culturelle; et la préservation, entre autres, des langues rares. Ces répercussions de taille font de la résolution des questions relatives à la gouvernance de l'Internet un élément crucial du développement.

Depuis quelques années, les gouvernements, les organisations internationales et la société civile essayent de traiter d'une kyrielle de questions liées à l'amélioration de la gouvernance de l'Internet. L'établissement dernièrement, par le Secrétaire général des Nations Unies, d'un Forum sur la gouvernance de l'Internet (IGF) marque l'apogée de ces efforts. Ce forum devrait se réunir pour la première fois du 30 octobre au 2 novembre 2006 à Athènes, en Grèce.

Afin d'aider les pays en développement et ceux qui doivent traiter du thème du Forum, *Gouvernance de l'Internet au service du développement*, nous établissons dans ce document les questions clés pour les pays en développement et les stratégies qu'il faudra mettre en œuvre d'ici Athènes, ainsi que pendant l'événement. Les sessions plénières et les ateliers organisés dans le cadre du Forum sont divisés en quatre thèmes principaux : ouverture, sécurité, diversité et accès. Au sein de ces thèmes, les préoccupations clés des pays en développement sont les suivants :

- gouvernance de la Société pour l'attribution des noms de domaines et numéros sur Internet (ICANN) et des institutions connexes liées à l'Internet ;
- renforcement des capacités ;
- normes techniques y compris les possibilités de l'utilisation de logiciels à code source libre ;
- sécurité de l'Internet ;
- nécessité de développement du contenu multilingue employant une police non ASCII dans les noms de domaine; et
- coûts d'accès et de connectivité ;

Parmi les stratégies visant à soulever ces questions à l'IGF, on compte : la préparation de déclarations qui seront prononcées au cours des sessions plénières, la participation active à la période de questions prévue pendant les sessions plénières et la présentation de propositions d'ateliers connectant les quatre thèmes proposés au thème du développement. Bien que les questions telles que la réforme de l'ICANN ne s'inscrive pas exactement dans le programme de l'IGF, les pays en développement voudront peut-être envisager de former des coalitions entre eux ou avec des groupes de la société civile afin d'étudier ces questions et de les aborder en profondeur dans le cadre de l'IGF suivant, qui aura lieu au Brésil en 2007.

Gouvernance de l'Internet au service du développement

I. Introduction: le lien entre la gouvernance de l'Internet et le développement

1. Alors que l'Internet a pris de l'ampleur en termes de fonctionnalité et d'accessibilité du point de vue géographique, l'importance de cet outil dans la réalisation des objectifs de développement s'est également accrue. Les effets possibles d'un accès plus grand et plus abordable de l'Internet sont très prometteurs en ce qui a trait aux éléments suivants: les possibilités dans le domaine de l'éducation, de l'accès à l'information et des nouvelles perspectives commerciales; les services publics, le renforcement de la diversité culturelle; et la préservation, entre autres, des langues rares. L'importance de ces répercussions fait de la résolution des questions liées à la gouvernance de l'Internet un élément crucial pour le développement.
2. Si l'on s'efforçait d'établir dès maintenant un cadre pour la gouvernance de l'Internet, ce cadre pourra servir de base (une base qui soit dit en passant est plus que nécessaire) pour augmenter l'utilisation de l'Internet dans le monde entier. En effet, en traitant des questions sous-jacentes à la gouvernance de l'Internet, on participerait activement à la réduction de la fracture numérique. Pour réussir cette entreprise, il faudrait non seulement résoudre l'inégalité qui existe actuellement entre pays en développement et pays développés en termes de contrôle de l'Internet, mais également combler les lacunes en matière d'infrastructure, réduire les obstacles techniques à la présence culturelle et satisfaire le besoin de renforcer les capacités dans les pays en développement.

II. Contexte

A. Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications des Nations Unies

3. Les efforts internationaux visant à traiter de la gouvernance de l'Internet ont débuté en mars 2001 lorsque le Conseil économique et social des Nations Unies a demandé au Secrétaire général d'établir un Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications (ci-après Groupe d'étude sur les TIC). L'objectif de ce groupe d'étude était le suivant :

*Le Groupe d'étude a pour mandat d'orienter l'action de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de la **formulation de la stratégie** relative au développement des technologies de l'information et de la communication et de l'**utilisation de ces technologies au service du développement**. En se fondant sur des consultations avec tous les intervenants et les États membres, il a aussi pour mandat de forger des partenariats stratégiques entre le système des Nations Unies, le secteur privé et les fondations et fonds, les donateurs, les pays bénéficiant de programmes et les autres parties prenantes concernées, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies¹.*

4. Ainsi, lorsqu'on essaye, à l'échelle internationale, de traiter des questions complexes liées à la gouvernance de l'Internet, on se concentre surtout sur le développement, et ce, dès le tout début. D'ailleurs, sur le site Internet du Groupe d'étude sur les TIC, on souligne l'importance des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et on affirme que « Toute l'action du groupe d'étude sera axée sur l'éradication de la pauvreté et les besoins particuliers des pays les moins avancés et à faible revenu [ainsi que de l'Afrique]. »²
5. Dès la première réunion du Groupe d'étude sur les TIC, les participants ont établi un plan d'action comprenant cinq objectifs à court terme et onze objectifs à moyen terme. Ces derniers couvraient une palette complète de domaines allant de l'amélioration de la participation des intervenants à la satisfaction des besoins de financement pour le développement des TIC³. Les membres ont également mis sur pied quatre groupes de travail et antennes régionales (Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, et le groupe des États arabes). La structuration des antennes régionales s'est poursuivie dans les réunions suivantes du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).
6. Le Groupe d'étude sur les TIC est composé d'environ 55 membres y compris des participants de haut niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Banque mondiale et de l'Union internationale des télécommunications (UIT), des représentants de gouvernements et des personnes provenant du secteur privé.

¹ Document des Nations Unies n° E/2002/64.

² La traduction du texte se trouve dans le Document des Nations Unies n° E/2004/58.

³ Pour des informations supplémentaires sur les objectifs du Plan d'action, consultez le site suivant: <http://www.unicttaskforce.org/about/planofaction.html> (en anglais seulement)

B. Première Phase du Sommet mondial sur la société de l'information

7. Pour faire suite au travail du Groupe d'étude sur les TIC et pour aborder les questions liées à la gouvernance de l'Internet de façon générale et multilatérale, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé en décembre 2001, dans sa Résolution 56/183, l'appel de l'UIT en faveur de l'organisation d'un SMSI. La première phase du SMSI (SMSI I) a été coordonnée par l'UIT, a eu lieu à Genève en décembre 2003 et a réuni plus de 11 000 personnes provenant de 175 pays, y compris 50 chefs de gouvernement, ainsi que des ministres, des universitaires, des représentants du secteur privé et des organisations de la société civile⁴.
8. Parmi les sujets clés pour les pays en développement pendant cette conférence, on compte le financement des infrastructures liées aux TIC et le renforcement des capacités. D'ailleurs, une des réussites de ces pays est d'avoir su préserver la place de cette question parmi les points principaux à débattre. En effet, presque toutes les délégations ayant fait une présentation durant l'événement ont traité de ces questions importantes. De nombreuses délégations ont également souligné l'importance d'utiliser les TIC pour réaliser les objectifs de développement.
9. Par exemple, dans sa présentation, l'Union africaine (représentée par le Mozambique) s'est surtout concentrée sur les questions de l'infrastructure liées aux TIC et de renforcement des capacités, ainsi que sur le recours aux TIC pour atteindre les OMD et la nécessité pour les partenaires de développement d'« ouvrir un nouveau chapitre dans la coopération Nord-Sud et Sud-Sud »⁵. Les questions de financement du renforcement de capacités et de l'infrastructure liées aux TIC au SMSI I étaient également abordées dans la déclaration du Pakistan et dans celle de l'Égypte en référence aux résultats de la Conférence panarabe visant à préparer le SMSI I. Par ailleurs, l'Inde a souligné la nécessité d'améliorer l'infrastructure liée aux TIC et a proposé de recourir aux outils de TIC pour venir à bout de l'analphabétisme. Ce pays a également suggéré de créer une langue universelle de réseaux informatiques⁶.
10. S'ils n'ont pas souvent mentionné le renforcement des capacités dans leur discours, les pays développés ont néanmoins fait fréquemment référence à

⁴ UIT, *Sommet mondial sur la société de l'information*, <http://www.itu.int/wsis/basic/about-fr.html>

⁵ SMSI I, *Wednesday, 10 December 2003: General Debate: Plenary Session 1*, p. 4-5, <http://www.itu.int/wsis/geneva/coverage/statements/mozambique/mz.pdf>.

⁶ SMSI I, *Thursday, 11 December 2003: General Debate: Plenary Session 3*, p. 6, <http://www.itu.int/wsis/geneva/coverage/statements/india/in.pdf>.

l'amélioration de l'accès à l'Internet dans les pays en développement. Outre ces deux questions, l'Allemagne et l'Australie ont toutes les deux confirmé leur appui à la Société pour l'attribution des noms de domaine et numéros sur Internet (ICANN). La déclaration des États-Unis, quant à elle, portait principalement sur le besoin des pays d'améliorer les règles et les réglementations nationales de façon à créer un environnement favorable à l'innovation. Les États-Unis ont également insisté sur l'importance des droits de propriété intellectuelle.

11. La réunion a donné lieu à la mise au point du *Plan d'Action de Genève* et de la *Déclaration de principes de Genève*. Ces deux documents ont énoncé les principes et objectifs communs des participants au SMSI, établi un Pacte de solidarité numérique, ainsi que 11 grandes orientations dont :

a. Tous les pays devraient encourager l'élaboration de cyberstratégies nationales, y compris en ce qui concerne le nécessaire renforcement des ressources humaines, d'ici 2005, compte tenu des conditions propres à chaque pays ;

b. Il faudrait établir, au niveau national, un dialogue structuré impliquant toutes les parties prenantes, y compris au moyen de partenariats public/privé, en vue d'élaborer des cyberstratégies pour la société de l'information et d'échanger les meilleures pratiques;

c. Dans l'élaboration et la mise en œuvre des cyberstratégies nationales, les parties prenantes devraient tenir compte des besoins et des préoccupations aux niveaux local, régional et national, et en particulier, pour optimiser les avantages des initiatives qui seront prises, de la notion de durabilité. Le secteur privé devrait être impliqué dans la réalisation de projets concrets pour développer la société de l'information aux niveaux local, régional et national;

d. Chaque pays est encouragé à mettre en œuvre d'ici à 2005 au moins un partenariat opérationnel public-privé (PPP) ou entre plusieurs secteurs, à titre de projet pilote;

e. Il faudrait définir à l'échelle nationale, régionale et internationale des mécanismes de mise en œuvre et de promotion de programmes entre parties prenantes de la société de l'information;

f. Il faudrait étudier la viabilité de portails multipartenaires qui seraient créés au niveau national pour les populations autochtones;

- g. D'ici à 2005, les organisations internationales et les institutions financières concernées devraient élaborer leurs propres stratégies d'utilisation des TIC pour le développement durable, y compris des modes durables de production et de consommation, en tant que moyen efficace de contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies;
- h. Les organisations internationales devraient publier, dans leurs domaines de compétence, notamment sur leurs sites web, des informations fiables communiquées par les parties prenantes concernées sur l'expérience acquise dans l'intégration effective des TIC ; et
- i. Il faudrait encourager l'adoption d'un ensemble de mesures corrélées, entre autres: projets de pépinière d'entreprises, placements de capital-risque (aux niveaux national et international), fonds d'investissement publics (y compris le microfinancement de PME et de micro-entreprises), stratégies d'encouragement de l'investissement, appui à l'exportation de logiciels (conseil commercial) et appui aux réseaux de recherche-développement et à la création de parcs de logiciels⁷.
12. En préparation à la seconde phase du SMSI (SMSI II), le *Plan d'action* appelait les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé à chercher, à évaluer et à partager les informations sur une série de domaines. Dans ce document, on demandait également au Secrétaire général des Nations Unies d'établir un groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet⁸ (dont la première réunion a eu lieu en novembre 2004).

C. Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet

13. Le Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (ci-après GTGI) doit s'acquitter des trois tâches suivantes: (i) examiner la liste complète des questions soulignées dans le *Plan d'action de Genève* et y établir des priorités, (ii) élaborer une définition pratique de la gouvernance de l'Internet, (iii) élaborer une conception commune des rôles des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des autres parties prenantes dans la gouvernance de l'Internet. La moitié des 40 membres du

⁷ SMSI I, *Plan d'action de Genève*, http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsis/doc/S03-WSIS-DOC-0005!!PDF-F.pdf.

⁸ SMSI I, *Plan d'action de Genève*, http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsis/doc/S03-WSIS-DOC-0005!!PDF-F.pdf.

- groupe de travail proviennent de pays en développement, le quart de ces 40 membres travaillent dans des ministères publics alors que les autres proviennent du secteur privé, de la société civile et des universités.
14. Avant la première réunion du GTGI, des contributions et des déclarations sur le travail du groupe ont été présentées pour examen. Il importe de noter que des cinq contributions soumises, seule une provenait d'un pays en développement (Venezuela), alors que les autres provenaient du Canada, des États-Unis, du Japon et de la Norvège. À la fois les États-Unis et la Norvège ont abordé les questions de propriété intellectuelle dans leur déclaration.
 15. Le GTGI a présenté les éléments clés à traiter pendant le SMSI II en quatre catégories:
 - Infrastructure et gestions des ressources Internet;
 - Utilisation de l'Internet, notamment la sécurité et la cyberdélinquance;
 - Les répercussions au sens large de la gouvernance de l'Internet sur le commerce international et les droits de propriété intellectuelle; et
 - Aspects de la gouvernance de l'Internet qui ont trait au développement.
 16. Bien que ces questions soient pertinentes pour certaines parties prenantes, elles ne tiennent pas forcément compte des préoccupations les plus importantes de nombreux pays en développement. Ainsi, contrairement aux pays développés, lorsque les pays en développement discutent de gouvernance de l'Internet, les questions de droits de propriété intellectuelle sont rarement prioritaires.
 17. De plus, les aspirations en termes de droits de propriété intellectuelle des pays en développement et des pays développés sont souvent très divergentes. En effet, à mesure que les services fournis par les pays développés dans les pays en développement augmentent, les pays développés cherchent généralement à établir un niveau de protection plus élevé des droits de propriété intellectuelle. Les pays en développement, eux, cherchent plutôt à établir un équilibre entre l'établissement de nouveaux droits de propriété intellectuelle et la préservation d'un espace politique, de façon à garantir à ce que les droits de propriété intellectuelle qui s'appliquent aux technologies étrangères ne remplacent pas l'innovation locale. De nombreux pays en développement sont également

intéressés à trouver des façons de recourir à des logiciels libres et ouverts pour réaliser les objectifs de développement.

18. La deuxième tâche du GTGI consistait à trouver une définition de la gouvernance de l'Internet. Dans le rapport que le groupe a soumis en juin 2005, il a arrêté la définition suivante:

Il faut entendre par « gouvernance de l'Internet » l'élaboration et l'application par les États, le secteur privé et la société civile, dans le cadre de leurs rôles respectifs, de principes, normes, règles, procédures de prise de décisions et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'utilisation de l'Internet⁹.

Les membres du GTGI n'ayant pas tous convenu de la définition pratique fournie, cette dernière risque d'être modifiée¹⁰.

19. En s'acquittant de la troisième tâche, le GTGI a regroupé les parties prenantes ainsi que leurs responsabilités et leurs rôles respectifs dans la gouvernance de l'Internet en trois catégories : Les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile ; tout en faisant référence aux milieux universitaires et techniques et à leurs organisations. Les listes sont plutôt d'ordre général et nombre de rôles et de responsabilités figurent dans toutes les catégories, ce qui montre les chevauchements qui existent entre les différentes questions et la nécessité pour les parties prenantes de travailler ensemble. Dans cette partie du document, le GTGI fait également brièvement mention de l'importance du rôle et des responsabilités des organisations internationales et intergouvernementales dans la gouvernance de l'Internet en soulignant toutefois la nécessité de mieux coordonner leurs actions respectives.
20. La coopération internationale est le sujet central de la dernière, et peut-être la plus intéressante, partie du rapport portant sur les mesures éventuelles à prendre. Dans cette partie, le GTGI constate que l'existence d'un forum international efficace permettant de discuter des questions de gouvernance de l'Internet fait actuellement défaut, surtout pour les pays en développement. Selon l'avis des membres du Groupe, le forum mis en place devrait être lié aux Nations Unies, en raison de la capacité de

⁹ GTGI, *Rapport du groupe de travail sur la gouvernance de l'internet*, juin 2005, p. 3, <http://www.itu.int/wsis/docs2/pc3/off5-fr.pdf>.

¹⁰ Pour obtenir davantage de détails sur la construction ligne par ligne de la définition de la gouvernance de l'Internet par le GTGI, voir le Rapport de base du GTGI à l'adresse suivante : <http://www.itu.int/wsis/wgig/docs/wgig-background-report-fr.pdf>.

l'Organisation à collaborer avec les pays en développement. Le GTGI a également affirmé, et ce, à plusieurs reprises, que le forum devrait être transparent, permettre la participation de toutes les parties prenantes, être appuyé par une « structure légère » et éviter de traiter de questions abordées par d'autres forums.

21. Finalement, le GTGI propose dans son rapport quatre modèles potentiels liés à la gouvernance de l'Internet, qui cherchent à s'éloigner à différents degrés du système actuel. Ainsi, un des modèles proposait la création d'un Conseil mondial de l'Internet (CIM) pour remplacer le Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN alors qu'un autre suggérait de réformer cette dernière et de le lier au système des Nations Unies.

D. Deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information

22. Le SMSI II a eu lieu en novembre 2005 à Tunis. À l'issue de cette deuxième phase, on a réaffirmé nombre des idées convenues à Genève et on a essayé de clarifier les stratégies relatives à la mise en œuvre des objectifs établis pendant le SMSI I.
23. Durant le SMSI II, la plupart des déclarations des pays en développement faisaient clairement référence aux accords conclus pendant le SMSI I, mais pratiquement aucune d'entre elles n'a traité du travail du GTGI. Ainsi, l'Afrique du Sud a réaffirmé les décisions du SMSI I, selon lesquelles l'infrastructure liée aux TIC, le renforcement des capacités, la sécurité, l'accès et la diversité¹¹ sont des sujets prioritaires, mais n'a pas fait mention des questions considérées comme prioritaires par le GTGI. Par ailleurs, quelques pays, dont Cuba et la Norvège, ont mentionné le besoin de réformer l'ICANN.
24. De nombreux pays développés ont souligné la nécessité de ne pas trop réglementer les services de TIC de peur que ces réglementations ne compromettent l'innovation. En effet, dans les déclarations qu'ils ont prononcées pendant le SMSI II, l'Allemagne, l'Australie, le Royaume Uni et la Suède ont tous parler de restreindre les réglementations et d'encourager les partenariats public/privé.
25. Dans leurs déclarations, les pays développés n'évoquent pas clairement les droits de propriété intellectuelle, mais les mentions récurrentes au fait de restreindre les règles et réglementations devaient mettre la puce à

¹¹UIT, *First Plenary Meeting, General Debate World Summit on the Information Society, Wednesday, 16 November 2005: Plenary Session 1*, p. 1, <http://www.itu.int/wsis/tunis/statements/docs/g-southafrica/1.pdf>.

l'oreille des pays en développement. En abordant les questions de réglementations, les pays développés visent peut-être l'ouverture des secteurs de services de TIC à leurs entreprises. Ainsi, les pays en développement tentant de mettre sur pied des secteurs de TIC nationaux voudront éventuellement adopter des lois régissant la concurrence étrangère, de façon à permettre aux entreprises locales de se développer avant de se mesurer à une concurrence étrangère à la pointe de la technologie.

26. Le SMSI II a donné lieu à plusieurs documents, notamment l'*Engagement de Tunis*¹² et l'*Agenda de Tunis pour la société de l'information*¹³. Les deux documents soulignent la nécessité d'amener au niveau international la gouvernance de l'Internet, ainsi que celle d'assurer l'accès et le développement des TIC, considérés comme étant directement liés aux objectifs de développement. Au paragraphe 90 de l'*Agenda de Tunis*, on décrit dans les détails les façons d'utiliser les TIC pour réaliser les OMD et au paragraphe 67 du même document les participants invitent le Secrétaire général des Nations Unies à organiser un nouveau forum, le Forum sur la gouvernance de l'Internet (IGF), pour permettre aux multiples parties prenantes de dialoguer.
27. Une des réussites les plus importantes des pays en développement pendant le SMSI II est d'avoir fait référence dans l'*Agenda de Tunis* aux droits et responsabilités des États pour ce qui est des « questions d'intérêt général qui se rapportent à l'Internet »¹⁴. En effet, cette formulation appuie le besoin des pays en développement de préserver un espace politique dans l'élaboration de politiques et de règles qui se rapportent à l'Internet. Par ailleurs, les pays en développement ont également réussi à garder à l'ordre du jour le besoin d'un forum multilatéral.

III. Forum sur la gouvernance de l'Internet

28. Les participants au IGF se réuniront pour la première fois à Athènes du 30 octobre au 2 novembre 2006. Au paragraphe 72 de l'*Agenda de Tunis*, les participants ont attribué 12 fonctions à ce Forum :

¹² SMSI II, *Engagement de Tunis*, <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/7-fr.pdf>.

¹³ SMSI II, *Agenda de Tunis pour la société de l'information*, <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/6rev1-fr.pdf>, ci-après *Agenda de Tunis*.

¹⁴ Ibid.

- a) [de] traiter les questions de politique publique relatives aux principaux éléments de la gouvernance de l'Internet afin de contribuer à la viabilité, à la robustesse, à la sécurité, à la stabilité et au développement de l'Internet ;
- b) [de] faciliter le dialogue entre les organes s'occupant de différentes politiques publiques internationales multisectorielles concernant l'Internet et de débattre de questions qui ne relèvent pas de la compétence d'un organe déjà existant ;
- c) [de] maintenir la liaison avec les organisations intergouvernementales et d'autres institutions appropriées sur les questions relevant de leur mandat ;
- d) [de] faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques et, à cet égard, d'utiliser pleinement les compétences des communautés universitaires, scientifiques et techniques ;
- e) [de] conseiller toutes les parties prenantes en vue de proposer les moyens qui permettront que l'Internet soit disponible et financièrement abordable plus rapidement dans le monde en développement ;
- f) [de] renforcer et d'accroître l'engagement des parties prenantes, en particulier celui des pays en développement, dans les mécanismes de gouvernance de l'Internet existants et/ou futurs ;
- g) [de] recenser les nouvelles questions et de les porter à l'attention des organes compétents et du public en général et, s'il y a lieu, de faire des recommandations ;
- h) [de] contribuer au renforcement des capacités en matière de gouvernance de l'Internet dans les pays en développement, en s'appuyant pleinement sur les sources de savoir et de compétences locales ;
- i) [de] promouvoir la prise en compte des principes du SMSI dans les mécanismes de gouvernance de l'Internet et de l'évaluer régulièrement ;
- j) [de] traiter notamment les questions relatives aux ressources fondamentales de l'Internet ;
- k) d'aider à trouver les solutions aux problèmes découlant de l'utilisation et de la mauvaise utilisation de l'Internet, qui préoccupent particulièrement l'utilisateur ordinaire

- l) [de] publier ses travaux¹⁵.
29. Si le thème de la première réunion a été établi (Gouvernance de l'Internet au service du développement) et les fonctions du forum convenus, (paragraphe 72 de l'*Agenda de Tunis*), l'ordre du jour du forum demeure vague. Selon l'IGF, la réunion portera sur des questions relevant de quatre domaines: l'accès, la sécurité, la diversité et l'ouverture. Ces questions font partie des préoccupations des pays en développement, mais il est essentiel que ces derniers mettent en place une stratégie qui leur permette de s'assurer que toutes les questions liées au développement soient abordées dans le cadre de ces quatre sujets.
30. Il reste incertain dans le cadre de quels sujets généraux les réformes des structures de la gouvernance de l'Internet, telles que l'ICANN, seront débattues. Pendant les consultations visant à élaborer l'ordre du jour de l'IGF, qui ont eu lieu à Genève en février 2006, les représentants des États-Unis et du Canada ont surtout abordé des questions techniques, telles que le pollupostage et la protection de la vie privée, plutôt que des questions se rapportant à la gouvernance de l'ICANN et d'autres institutions, tel que proposé par le G-77, la Chine et le Brésil. Par ailleurs, nombreuses des déclarations de l'*Agenda de Tunis* ont insisté sur la nécessité d'amener au niveau international la question de la gouvernance de l'Internet.
31. Les pays en développement peuvent introduire les questions qu'ils considèrent comme prioritaires dans la réunion de l'IGF par divers moyens. D'abord, ceux qui voudraient apporter une contribution de fond au Forum doivent soumettre leurs déclarations au Secrétariat de l'IGF¹⁶. Toutes les déclarations seront acceptées, celles qui seront remises avant la date limite seront traduites dans toutes les langues des Nations Unies, seront prises en considération pendant le Forum et seront distribuées pendant les réunions. Bien que les contributions envoyées au Secrétariat après le délai de présentation ne soient ni traduites ni distribuées pendant les réunions, elles seront mises sur le site du Forum.
32. Afin d'examiner les contributions à la session plénière et les propositions d'ateliers, ainsi que de conseiller le Secrétariat, un Groupe consultatif de 40 à 45 membres provenant de 20 pays différents a été constitué. En effet, le Secrétariat, qui souhaitait obtenir des candidatures de représentants de

¹⁵ UIT, *Agenda de Tunis*, <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/6rev1-fr.pdf>.

¹⁶ Les propositions devraient être envoyées à l'adresse suivante: igf@unog.ch avant le 2 août 2006.

- toutes les parties prenantes, a lancé un appel à tous les pays avant de procéder à la sélection. Les pays se sont ensuite organisés par groupes régionaux, des groupes qui avaient été formés pendant le SMSI, pour nommer une personne de leur région. La prochaine réunion du Groupe consultatif aura lieu à Genève le 7 et 8 septembre 2006.
33. Certains membres du Groupe consultatif ont suggéré que les contributions de fond à l'IGF jouent un rôle important dans la définition de la portée et de l'orientation du Forum. Selon le site Internet du Forum, la plupart des contributions de fond soumises jusqu'à aujourd'hui proviennent du Groupe de coordination des interlocuteurs commerciaux (CCBI, *Coordinating Committee of Business Interlocutors*) de la Chambre de commerce internationale¹⁷. Or, si l'on veut que les questions liées au développement figurent dans les questions prioritaires de l'IGF, les pays en développement devront également présenter leurs commentaires.
34. Les pays en développement peuvent également amener leurs préoccupations au devant de la scène en contribuant aux sessions plénières. La structure des sessions plénières est actuellement en train d'être établie, mais on demande à ceux qui voudraient y faire des déclarations de soumettre leurs propositions au Groupe consultatif, qui se chargera de les introduire dans l'ordre du jour. Plutôt que de constituer des séances de lecture de toutes les déclarations, les sessions plénières seront menées par un président qui permettra aux participants d'interagir avec les orateurs dont la présentation est prévue à l'ordre du jour en leur faisant des commentaires, en répondant à leurs questions ou en leur en posant.
35. La plénière d'ouverture de la première journée de réunion sera la plus libre en termes d'organisation, dans la mesure où aucun thème qui sera abordé n'a été clairement défini. Il s'agit sans doute là de la meilleure occasion de soulever des questions qui ne s'inscrivent dans aucun des quatre thèmes prévus au programme du forum. En effet, les autres sessions plénières porteront probablement sur les quatre sujets généraux prévus, soit l'ouverture et la sécurité au deuxième jour, et la diversité et l'accès au troisième jour. Le dernier jour sera consacré aux *nouvelles questions*.

¹⁷ Forum sur la gouvernance de l'Internet, All Contributions and Statements for the IGF, http://www.intgovforum.org/contributions_for_1st_IGF.htm

36. Le programme de l'IGF comprendra également des ateliers pour lesquels le Secrétariat cherche à obtenir des propositions. Les propositions d'atelier doivent prévoir la participation de plusieurs parties prenantes, présenter plusieurs points de vue et avoir un lien évident avec un des quatre sujets prévus, c'est-à-dire l'ouverture, la sécurité, la diversité et l'accessibilité. Les propositions d'atelier sont approuvées au fur et à mesure de leur réception à condition qu'elles soient présentées avant le 24 août 2006. Ainsi, plus les propositions sont présentées à l'avance, plus elles ont de chances d'être approuvées. Le Secrétariat prévoit qu'il y aura 30 ateliers de 90 minutes environ.
37. On a envisagé d'organiser des événements parallèles près de l'endroit où aura lieu l'IGF pour débattre de questions importantes faisant l'objet de controverse et ne faisant pas partie du programme du Forum, comme la réforme de l'ICANN. Il est également possible d'incorporer ce type de débats dans les ateliers, mais il est peu probable que des ateliers portant sur la réforme de l'ICANN soient approuvés dans la mesure où des représentants de cette organisation font partie du Groupe consultatif. Ainsi, si les pays en développement veulent prévoir ce type d'événements ou qu'ils souhaitent y participer, il faudra réserver dès que possible des salles de réunion à proximité du lieu où se déroulera le Forum.
38. Selon le site Internet du Forum, on s'attend à produire des « rapports sur chaque session, ainsi qu'un rapport global sur la réunion. Il n'y aura toutefois pas de textes qui auront fait l'objet de négociation, tels que des décisions ou des résolutions.¹⁸ » Par ailleurs, le Forum pourra émettre des recommandations à la communauté internationale ; cependant, le sens de cette phrase reste obscur.

IV. Questions clés du Forum sur la gouvernance de l'Internet pour les pays en développement

39. Bien que les niveaux de développement, l'infrastructure liée aux TIC et les difficultés varient énormément d'un pays en développement à l'autre, plusieurs questions sont récurrentes dans les débats sur la gouvernance de l'Internet qui ont lieu entre ces pays. Dans une lettre adressée au Coordinateur exécutif du Forum datée du 31 mars 2006, le G-77 et la Chine ont proposé que les points suivants apparaissent à l'ordre du jour de l'IGF:

¹⁸ Forum sur la gouvernance de l'Internet, *Internet Governance Forum Athens Programme Outline*, http://www.intgovforum.org/athens_outline.htm

- Réduction de la fracture numérique: accessibilité, politiques et financement;
- Caractère abordable et disponibilité de l'Internet;
- Coûts d'interconnexion internationale;
- Transfert de technologie et de savoir-faire;
- Multilinguisme et contenu local;
- Élaboration locale de logiciels et de logiciels ouverts et libres;
- Renforcement des capacités et participation de plusieurs parties prenantes provenant de pays en développement;
- Gestion des ressources équitable et stable; et
- Accès à l'Internet et accord internationaux en matière de transit¹⁹.

40. Nombre des sujets ci-dessus sont étroitement liés et sont pertinents pour de nombreux pays. Cependant, si l'on examine d'autres déclarations que celles du G-77 et la Chine, on se rend compte que certains points gagneraient à être ajoutés alors que d'autres devraient être retirés. Certains sujets sont plus ou moins prioritaires, mais les questions mentionnées le plus souvent par les pays en développement sont les suivantes:

- Gouvernance de l'ICANN et d'autres institutions connexes liées à l'Internet;
- Renforcement des capacités;
- Questions de normes techniques, y compris les possibilités de logiciels libres et ouverts;
- Questions de sécurité liée à Internet;
- Nécessité d'un contenu multilingue et des noms de domaines qui ne soient pas en code américain normalisé pour l'échange d'information (ASCII); et
- Coûts d'accès et de connectivité.

41. Tous les sujets étroitement liés et la question de la recherche de ressources (humaines et financières) qui permettraient aux pays en développement de réaliser ces objectifs devraient être abordés à l'IGF. En effet, dans la mesure où le forum a pour thème la *Gouvernance de l'Internet au service du développement*, la question de l'accès au financement, que ce soit pour le renforcement des capacités ou l'infrastructure, devrait faire partie de tous les débats et ce, dans le cadre de chacun des sujets traités.

¹⁹ Forum sur la gouvernance de l'Internet, *G77 et la Chine, Suggested Topics/Themes for the Proposed IGF*, 31 mars 2006, p. 2, <http://www.intgovforum.org/contributions/G77%20March%2031.pdf>.

42. Dans les pages suivantes, nous tenterons d'établir dans quel sujet général prévu au programme du Forum les pays en développement devraient essayer de soulever les questions clés énumérées ci-dessus.

V. Gouvernance de l'ICANN et questions connexes

43. Dans l'*Agenda de Tunis*, la nécessité d'amener la gouvernance de l'Internet à un niveau international a été sans cesse réitérée. Or, à Athènes, aucune plage horaire n'a été prévue pour débattre de la question et les pays en développement semblent maintenant connaître des divergences de points de vue sur le sujet. Ainsi, des pays comme le Brésil croient que les questions liées à la réforme de l'ICANN devraient être abordées pendant le Forum alors que d'autres, comme l'Afrique du Sud, ont affirmé qu'il ne s'agissait pas du cadre approprié pour ce type de débats. Par ailleurs, des pays, notamment du continent africain, ne considèrent pas que la réforme des institutions liées à l'Internet soit une question prioritaire et proposent d'effectuer une réforme minimale.
44. Dans les consultations visant à établir un programme pour l'IGF, qui ont eu lieu à Genève en février 2006, à la fois les déclarations du G-77 et la Chine et du Brésil (l'Iran et l'Inde ont également ultérieurement soutenu ces déclarations) ont souligné le besoin de discuter de la gouvernance en allant au-delà des questions techniques, d'infrastructure et de renforcement des capacités. Le représentant du Ghana a également abordé la question de participation égale et de transparence dans la réduction de la fracture numérique. C'est le représentant du Brésil qui a probablement expliqué cette idée de la façon la plus claire possible :

La question la plus importante à laquelle fait face aujourd'hui la communauté internationale, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a été décidé de créer un forum pour en débattre, est la suivante: en raison de l'absence d'une organisation internationale clairement établie pour s'occuper des questions de politiques publiques, nombre d'organes qui devraient idéalement être uniquement chargés de la gestion technique du fonctionnement quotidien de l'Internet doivent combler les lacunes et prendre des décisions politiques, c'est-à-dire en matière de politiques publiques.²⁰

²⁰ Forum sur la gouvernance de l'Internet, *Consultations on the Convening of the Internet Governance Forum Transcript of Morning Session 16*, février 2006, <http://www.intgovforum.org/contributions/IGF-1-0216.txt>.

45. Dans la même déclaration, le Brésil a également affirmé qu'il considérait que l'IGF devait permettre de traiter du cadre juridique des questions de politiques publiques de l'Internet, voire éventuellement, de discuter d'un traité international ; le Brésil est le seul à avoir abordé ce sujet.
46. Pendant les consultations sur la tenue du Forum, l'Afrique du Sud a déclaré que la question des réformes institutionnelles devrait être débattue dans le cadre des Nations Unies plutôt que dans celui de l'IGF²¹. Elle espère peut-être ainsi que le sujet soit abordé dans un forum impliquant moins de parties prenantes (peut-être seulement des États) que des forums comme ceux des conférences du SMSI ou de l'IGF.
47. Dans la Résolution de Dakar de 2005, les pays africains qui ont participé à la réunion d'Accra ont réaffirmé le rôle de l'ICANN et ont appelé au renforcement du rôle du Comité consultatif gouvernemental (GAC, *Government Advisory Committee*). Dans la déclaration, la question de savoir si les questions de réforme de l'ICANN devraient être abordées dans le cadre des réunions de l'IGF ou non n'a pas été mentionnée.
48. Récemment, dans une lettre datée du 19 mai 2006 et adressée au Président du Forum, le Brésil a réitéré son souhait d'aborder les questions de réformes institutionnelles liées à la gouvernance de l'Internet pendant la réunion d'octobre. Selon le Brésil, l'expression *gouvernance de l'Internet* signifie un ensemble « de principes applicables à l'échelle mondiale à des questions de politiques publiques se rapportant à la coordination et à la gestion de ressources Internet essentielles.²² » Dans ladite lettre, le Brésil reconnaît que le Secrétaire général des Nations Unies a, d'une part, l'intention d'organiser des réunions sur des questions liées à l'amélioration de la coopération dans le cadre d'une autre réunion et, d'autre part, a souligné la nécessité de débattre de ces questions en octobre.
49. Il est également possible que la réforme de l'ICANN et d'autres institutions d'Internet ait été retirée du programme de l'IGF en raison de l'impossibilité de négocier avec le gouvernement des États-Unis. En effet, en septembre 2005, un diplomate de haut niveau des États-Unis a affirmé,

²¹ Forum sur la gouvernance de l'Internet, *Consultations on the Convening of the Internet Governance Forum Transcript of Afternoon Session 16*, février 2006, <http://www.intgovforum.org/contributions/IGF-1-021606pm.txt>.

²² Forum sur la gouvernance de l'Internet, *Brazilian Delegations on Consultations for the IGF agenda*, www.intgovforum.org/contributions/19_May_2006/Discurso%20IGF%20meeting%20maio-2006.doc

- alors qu'il s'adressait au *US Congressional Internet Caucus* (réunion du congrès américain sur Internet) que « les Nations Unies ne seront pas responsables de l'Internet. Un point c'est tout²³. » Ce manque de flexibilité explique peut-être le fait que de nombreux pays aient abandonné la question; cela n'empêche que certaines initiatives ayant pour but d'ajouter le débat au programme du Forum d'octobre sont encore en cours.
50. Dans la mesure où les pays en développement ne sont pas encore parvenus à un accord sur le sujet et que le programme ne prévoit pas l'occasion d'en discuter, les pays en développement voudront peut-être établir une certaine cohésion entre eux avant de soulever la question de la réforme de l'ICANN. Il est également peut-être possible pour ces pays de joindre leurs efforts à ceux de certains pays développés qui sont aussi contrariés par le contrôle disproportionné que les États-Unis exercent sur l'ICANN et, partant, sur l'Internet en soi.
51. Au Forum, le meilleur moment pour aborder la question serait lors de la discussion générale sur le dialogue entre plusieurs parties prenantes sur les politiques, au cours de la première journée de la réunion. D'après les informations fournies sur le site de l'événement, il s'agit de créer l'environnement pour les discussions qui auront lieu par la suite. Cet événement pourrait également constituer l'occasion de discuter des questions se rapportant à la réforme ou aux changements institutionnels de la gouvernance de l'Internet.
52. Les pays en développement pourraient aussi soumettre des propositions d'atelier pour les réunions qui abordent indirectement la question de la réforme de l'ICANN, comme celles portant sur le Nom de domaine international (IDN, sujet dont nous traiterons dans la partie portant sur la diversité). Grâce à cette stratégie, il sera peut-être possible de discuter de ce sujet important dans le cadre du Forum. D'aucuns ont suggéré d'organiser des événements parallèles pour permettre à des pays animés du même esprit, des organisations non gouvernementales ou des groupes de société civile de débattre de la question.
53. Le regroupement des pays en développement, des groupes de société civile et des ONG, de façon à former une *coalition dynamique* liée à la réforme de l'ICANN, pourrait constituer une autre stratégie. *Coalition*

²³ Kevin Murphy citant l'Ambassadeur des États-Unis, *Internet governance meeting appears deadlocked*, Computer Business Review Online, 30 septembre, 2005, http://www.cbronline.com/article_news.asp?guid=660BDF8D-F96B-4F4C-9EB1-0E642A018493.

dynamique est l'expression utilisée par l'IGF pour décrire des coalitions qui ressemblent à des groupes de travail, dont la création pourrait résulter du forum. Le fait d'en apprendre davantage sur l'ICANN permettra aux pays en développement et aux groupes de société civile de présenter la question à la réunion de l'IGF qui aura lieu au Brésil en 2007. De plus, dans la mesure où le Brésil est l'instigateur clé de la réforme de l'ICANN et de la décentralisation dans le domaine, le fait d'aborder la question au Brésil dans un environnement plus favorable à la réforme constitue sans doute une stratégie plus bénéfique à long terme que d'aborder le sujet directement à Athènes.

54. Au sujet de la gouvernance des institutions liées à l'Internet, les entités suivantes sont souvent mentionnées : l'ICANN, les opérateurs des serveurs racines et le Système de noms par domaine.

A. Société pour l'attribution des noms de domaine et numéros sur Internet (ICANN)

55. L'ICANN est une société sans but lucratif actuellement responsable de l'affectation des espaces d'adresse IP, de l'affectation des identifiants de protocole, de la gestion du système de noms de domaine de premier niveau génériques et de noms de domaine de premier niveau de codes de pays, et des fonctions de gestion du serveur racine²⁴. Bien que, d'une certaine façon, l'ICANN a veillé au développement de l'Internet, le fait que la société jouisse d'un pouvoir important et qu'elle subisse une influence excessive du gouvernement des États-Unis crée des préoccupations.
56. À la fin des années 1990, le gouvernement des États-Unis a déclaré avoir l'intention de privatiser quelques fonctions de l'ICANN (comme le Système de noms par domaine). Cependant, après les attaques du 11 septembre, les États-Unis ont changé de politique et l'ICANN (ainsi que toutes ses fonctions) ont continué à rendre des comptes au Ministère du commerce. Ce changement de politique a ravivé le débat concernant la gouvernance de l'ICANN, son actuel manque de transparence et ses principes démocratiques.
57. L'ICANN abrite le GAC qui se compose de 101 représentants nationaux et de 9 observateurs, mais qui n'a qu'un rôle consultatif. De plus, tous les membres de ce groupe ne participent pas à toutes les réunions. Ainsi,

²⁴ ICANN, *ICANN Information*, <http://www.icann.org/general/>

seuls 41 membres ont participé à la réunion qui a eu lieu du 24 au 28 juin 2006 à Marrakech. Cette participation réduite constitue une préoccupation pour de nombreux pays qui voudraient amener la gouvernance de l'Internet à l'échelle mondiale, de façon à assurer la transparence et le caractère démocratique de l'institution. Au-delà des questions de transparence et de responsabilité démocratique, l'ICANN a également été critiquée pour être trop liée aux intérêts des sociétés privées. L'organisation a entamé quelques réformes en 2002, mais ces dernières n'ont pas su calmer les préoccupations de nombreux pays.

58. Les critiques portent également sur la diversité des responsabilités de la société qui ne sont pas toujours concordantes. En effet, l'ICANN s'occupe aussi bien de l'attribution de noms de domaine de premier niveau génériques, de noms de domaine de premier niveau de codes de pays, de gérer un organe de résolution de différends, de la surveillance des Registres IP régionaux (RIR) que de l'allocation d'adresses IP. D'aucuns voudraient que les responsabilités de l'ICANN soient confiées à de nouveaux organes internationaux de gestion internationale ou à des organes plus appropriés.

B. Serveurs racines

59. L'Internet Assigned Number Authority (IANA) est chargée de choisir les opérateurs de serveurs racines. Il existe actuellement 13 opérateurs de serveurs racines, quatre d'entre eux possèdent des sites dans les pays en développement dont la plupart se situe en Chine, en Inde et au Brésil et seulement une poignée dans les autres pays en développement²⁵.

60. Un serveur racine est un système de nom par domaine qui répond aux demandes de nom de domaine et qui redirige les demandes pour un nom de serveur de premier niveau en particulier. Tout nom de domaine (tel que *.org*) dispose de son propre ensemble de serveurs, qui, à leur tour, délèguent aux serveurs de noms chargés de noms de domaine individuels (tels que *southcente.org*), qui eux-mêmes répondent aux demandes d'adresses IP²⁶.

61. Lors des premières discussions sur la gouvernance de l'Internet, les questions d'opérateurs de serveurs racines et de location de serveurs

²⁵ Voir l'Appendice I pour une liste des serveurs racines, cette information se trouve également à l'adresse suivante <http://www.root-servers.org/>.

²⁶ Wikipedia, définition du serveur racine (en anglais seulement), http://en.wikipedia.org/wiki/Root_nameserver.

racines étaient souvent mentionnées. Depuis quelque temps, près de la moitié des serveurs racines sont distribués en unidiffusion²⁷, ce qui, selon de nombreuses personnes, a amélioré et augmenté l'accessibilité de l'Internet. Par ailleurs, le fait que la plupart des opérateurs de serveurs racines soient gérés par des sociétés se trouvant aux États-Unis est une question qui n'est pas encore résolue.

C. Système de nom par domaine

62. Le système de nom par domaine traduit les noms de domaine en adresses IP. Il permet de simplifier l'Internet en transformant de longues adresses numériques en un nom facile à retenir comme www.southcentre.org. Le système de nom par domaine joue un rôle de premier plan dans la fluidité du trafic de courriels.
63. En ce moment, ce système est géré par l'ICANN. Au sein de l'ICANN, le comité du système de nom par domaine est composé, entre autres, des 13 opérateurs de serveurs racines et de deux individus. Les 15 personnes qui font partie de ce comité proviennent toutes des États-Unis, à l'exception d'un membre originaire d'Australie et l'autre du Royaume-Uni ; le comité ne compte donc aucun membre de pays en développement.
64. Les pays en développement doivent tenter de résoudre le problème dès maintenant. Le protocole d'accord entre la National Telecommunications and Information Administration (NTIA) du Département du commerce des États-Unis expirera en septembre 2006. Pendant un moment et jusqu'à dernièrement, la NTIA recevait des commentaires sur le passage de la coordination et de la gestion technique du Système de nom par domaine Internet au secteur privé. Ainsi, il est possible que le système soit sur le point de changer, et il serait bénéfique pour les pays en développement de s'intéresser au sujet avant que n'ait lieu l'IGF.

VI. Renforcement des capacités

65. Il a été établi que le renforcement des capacités était un sujet qui devait être traité pendant toutes les sessions. En effet, les bénéfices qui découleront de la résolution de toutes les difficultés mentionnées ci-dessus ne pourront être réalisés dans l'ensemble de la société que si les efforts de renforcement des capacités portent fruit. D'ailleurs, la plupart

²⁷ Pour des informations supplémentaires sur la technologie en unidiffusion voir, <http://en.wikipedia.org/wiki/Anycast>.

- des pays en développement conviennent qu'il est nécessaire de garantir les ressources et les moyens servant à renforcer les capacités sur le plan national et régional. Ainsi, dans la quasi-totalité des déclarations effectuées, les pays en développement portant sur la gouvernance de l'Internet, le besoin de renforcer les capacités et de garantir les ressources pour ce type de projets est mentionné.
66. Pendant le SMSI qui a eu lieu à Genève en 2003, on a établi le Fonds de solidarité numérique pour financer les projets locaux qui permettraient de réduire la fracture numérique Nord-Sud. Ainsi, le fonds finance un éventail de projets dont des initiatives locales visant à renforcer les capacités notamment dans les pays les moins avancés (PMA). Ces projets portent, par exemple, sur l'augmentation de l'accès à l'Internet pour les femmes, les jeunes, les handicapés, les peuples indigènes et les autres minorités et l'amélioration de leur capacité à utiliser cet outil. Il est également possible de fournir, grâce au fonds, une assistance aux projets de coopération Sud-Sud²⁸.
67. Afin d'aider les pays en développement à réduire la fracture numérique, il faut, d'une part, mettre en œuvre deux types de renforcement des capacités et, d'autre part, trouver les ressources nécessaires. Le premier renforcement de capacités devrait se rapporter aux connaissances institutionnelles des gouvernements et de leurs représentants et à leur compréhension des questions de gouvernance de l'Internet. Ainsi, les pays en développement pourront défendre de façon efficace leurs objectifs et leurs besoins communs auprès d'autres gouvernements et du secteur privé, et ce, à l'échelle nationale, régionale et internationale.
68. Le second type de renforcement de capacités devrait viser à améliorer la capacité des citoyens à tirer le plus profit possible des avantages de l'Internet. Les activités composant le projet devraient comprendre la formation des personnes qui, au sein du gouvernement ou dans le secteur privé, pourvoient aux nouveaux postes se rapportant aux services et aux activités de l'Internet, ainsi que des programmes de formation pour le public. De nombreux pays en développement, de même que les objectifs du Fonds de solidarité numérique, soulignent l'importance de mettre en place ce type d'activités pour garantir la participation des femmes, des jeunes et des minorités telles que les peuples indigènes et les personnes handicapées. En effet, si l'on accorde une attention particulière à la

²⁸ Pour des informations supplémentaires sur le Fonds de solidarité numérique voir, <http://www.ds-fsn.org/fr/15c-fr.htm>

- participation de ces groupes, il sera possible de créer un environnement caractérisé par l'égalité des chances et l'accès à Internet.
69. Un des moyens d'augmenter le nombre de citoyens possédant des compétences en matière d'utilisation de l'Internet est de créer des centres de TIC, comme le Kofi Annan ICT Center of Excellence au Ghana, une institution publique créée en 2003, grâce à un partenariat entre l'Inde et le Ghana²⁹. Le Centre offre des formations pour les citoyens et des cours spécialisés pour les décideurs et les parlementaires. L'Inde est en train d'établir un partenariat avec l'Arabie Saoudite pour créer le même type de centre. Ces initiatives Sud-Sud sont encourageantes et il serait intéressant d'en discuter pendant l'IGF pour chercher des moyens d'étendre ces projets et d'y introduire davantage de pays.
70. Parmi les autres activités prometteuses du Sud, on compte la première Conférence Internationale sur les TIC au service du développement, de l'éducation et de l'enseignement qui a eu lieu en mai 2006. Cet événement a réuni des gouvernements, des groupes de société civile, des organisations internationales et le secteur privé pour discuter de l'utilisation des TIC dans les formations en ligne et d'une meilleure infrastructure liée aux TIC en Afrique. Compte tenu des avantages découlant de la mise en place d'une infrastructure régionale viable liée aux TIC et des leçons que l'on peut tirer des expériences des autres pays, l'organisation de conférences du même type en Amérique latine et en Asie du Sud serait peut-être bénéfique.
71. Dans la mesure où le financement est toujours en cause dans le cadre des projets de renforcement des capacités, comme il a déjà été noté ci-dessus, les pays en développement devraient soulever la question à l'IGF et la présenter comme un élément essentiel à la réduction de la fracture numérique.

VII. Ouverture

72. Le titre d'*ouverture* donne peu d'indices sur les questions qui seront abordées dans le cadre de ce sujet. Toutefois, les pays en développement pourraient saisir l'occasion pour parler d'ouverture en termes d'utilisation de logiciels à code source ouvert et gratuits. En ce qui concerne ces

²⁹ Pour des informations supplémentaires sur le *Kofi Annan ICT Center of Excellence* voir <http://www.aiti-kace.com.gh/index.php#>

derniers, les participants au SMSI ont convenu au paragraphe 49 de l'*Agenda de Tunis* ce qui suit : « (...) **nous appuyons** le développement de logiciels qui soient faciles à localiser et qui permettent à l'utilisateur de choisir une solution appropriée parmi différents modèles, notamment des logiciels à code source ouvert, gratuits et propriétaires.³⁰ » De nombreux pays en développement ont également expliqué que les logiciels à code source ouvert et gratuits seraient une façon pour eux de préserver l'espace politique nécessaire à la réalisation des objectifs de développement, sans devoir faire face à la complexité des droits de propriété intellectuelle, qui réduisent l'innovation et le progrès nationaux en raison des coûts élevés des technologies étrangères brevetées.

73. Dans la Déclaration de Bâvaro de 2003, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont déclaré qu'au moment d'établir des normes techniques et des politiques en matière de concurrence, il conviendra de tenir compte des normes, des services et des modèles en code source libre. La Résolution de Dakar propose également l'utilisation de logiciels à code source ouvert pour réduire la fracture numérique linguistique. De plus, dans une déclaration effectuée au nom du G-77 et la Chine au deuxième jour des consultations sur l'organisation de l'IGF, l'ambassadeur du Pakistan a mentionné l'utilisation de logiciels à code source ouvert, gratuits et propriétaires pour le développement et a proposé que le sujet soit considéré comme un point à l'ordre du jour du Forum, dans une lettre de suivi adressée aux Coordinateur exécutif en mars 2006.

74. L'importance des normes ouvertes est aussi de plus en plus reconnue dans les pays développés. En effet, plus de pays qu'auparavant reconnaissent que les citoyens ne devraient pas être obligés d'acheter un logiciel auprès d'un représentant en particulier pour pouvoir avoir accès aux documents et aux services publics. À la lumière de cet argument, l'État du Massachusetts aux États-Unis, la Belgique, le Danemark et la France sont en train d'élaborer des politiques publiques soutenant l'utilisation de format de document ouvert. Cette dernière garantit l'accès à un document, quel que soit le système informatique de l'utilisateur.

A. Logiciel à code source ouvert et gratuits

75. Bien que les discussions sur le sujet se déroulent dans un environnement plus favorable qu'auparavant, les logiciels à code source ouvert et gratuits restent un sujet controversé, notamment pour certains pays développés et

³⁰ UIT, *Agenda de Tunis*, <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/6rev1-fr.pdf>.

- les sociétés titulaires de droits de propriété intellectuelle. Par exemple, dans les réunions du SMSI, Microsoft a appuyé, d'une certaine manière, l'idée de format de document ouvert en suggérant que les normes de Microsoft y soient adoptées comme normes d'office, ce qui augmenterait l'utilisation des produits Microsoft à l'échelle mondiale. Si cette situation est positive pour la société, il faut être vigilant quant aux avantages qui découleraient de cette décision pour les pays et leurs citoyens.
76. La plupart des systèmes informatiques utilisent actuellement des logiciels propriétaires, ce qui veut dire que les codes sources sont la propriété des sociétés qui les produisent. Les logiciels propriétaires sont quelques fois chers et ne peuvent être utilisés que par les personnes ayant les licences pour les produits. Que ce soit pour une utilisation individuelle ou pour de grands bureaux des autorités publiques, les coûts peuvent rapidement devenir très importants dans les pays en développement où les sources de financement pour la technologie sont déjà très limitées.
77. Du point de vue du développement, le fait que, à l'avenir, on utilise davantage de logiciels à code source ouvert et gratuits ou des logiciels propriétaires est d'une grande importance. Un rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) datant de 2003 présente clairement l'enjeu dans le domaine pour les pays en développement et permet de tirer les leçons de l'expérience du secteur de téléphonie mobile en Amérique latine.

Encadré 1

Amérique latine : téléphonie mobile

L'adoption à grande échelle en Amérique latine d'une technologie de téléphonie mobile particulière, l'Accès multiple par répartition dans le temps (AMRT), en a fait la technologie la plus utilisée de la région. Ainsi, en 2002, l'AMRT était utilisée par presque 60% des téléphones mobiles en Amérique latine alors qu'elle n'est utilisée que par 10% des téléphones mobiles dans le monde.

L'adoption d'un processus qui n'a pas été planifié de façon adéquate au moment de développer le secteur de la téléphonie mobile a engendré un système de TIC pour téléphonie mobile aux économies d'échelle réduites (en termes de production et de fourniture de services), ce qui a augmenté

les prix pour les consommateurs et a empêché les pays d'améliorer leurs services en raison de l'incompatibilité de leur système avec d'autres régions.

Finalement, et il s'agit du point le plus important, à cause de la marginalisation du marché d'AMRT, la technologie s'est trouvée dans une impasse, obligeant les consommateurs latino-américains à acheter de nouveaux téléphones et créant le besoin d'entreprendre une nouvelle série d'investissements dans l'infrastructure liée aux TIC en Amérique latine³¹.

Source: <http://www.itu.int/wsis/docs/rc/bavaro/eclac.pdf> (en anglais seulement)

78. Les pays en développement peuvent tirer une leçon de l'expérience latino-américaine: les solutions de logiciels propriétaires peuvent mener à la privatisation d'autres normes. Ultérieurement, ces décisions risquent également de restreindre l'accès et d'avoir un effet sur la diffusion de l'information. Afin de prévenir ce type de situations, les pays en développement devraient chercher à savoir si les solutions liées aux logiciels à code source ouvert et gratuits peuvent être plus bénéfiques en termes de réalisation des objectifs de développement que des accords conclus avec les sociétés de logiciels propriétaires.
79. Étant donné l'importance du débat portant sur l'utilisation ou non de logiciels à code source ouvert et gratuits à l'échelle mondiale, les pays en développement voudront peut-être créer une coalition dynamique à l'IGF pour approfondir la question. En effet, la création d'une coalition, peut-être avec des groupes de société civile ou des ONG, pour mieux comprendre les conséquences de l'adoption de logiciels à code source ouvert et gratuits ou propriétaires permettra aux pays en développement de prendre des décisions éclairées, qui auront des répercussions sur le système dans son ensemble.

VIII. Sécurité

80. Parmi les questions à discuter pendant l'IGF, la question de la sécurité est prioritaire pour les pays développés tels que l'Australie, les États-Unis et

³¹ CEPALC, *Road Maps Toward an Information Society in Latin American and the Caribbean*, janvier 2003, p. 20, <http://www.itu.int/wsis/docs/rc/bavaro/eclac.pdf> (en anglais seulement).

la Suisse. Quant aux pays en développement, cette question semble plus importante pour les pays de l'Asie que pour les pays d'autres régions. En effet, dans la publication du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) intitulé *Internet Governance : Asia-Pacific Perspectives* (Gouvernance de l'Internet : perspectives Asie-pacifique) produit par le Programme Asie-Pacifique d'information pour le développement (APDIP) était présenté un sondage effectué en ligne qui montrait que plus de 1200 personnes ont affirmé que les virus, les pollupostages et la cyberdélinquance faisaient partie de leurs préoccupations les plus importantes et plus de 90% d'entre elles se sont déclarées insatisfaites par rapport à chacune des catégories³². Il est possible que ce résultat soit dû au fait que 15% des pollupostages mondiaux proviennent de la Corée du Sud et que 10% d'entre eux proviennent de Chine³³.

81. Dans les questionnaires et les déclarations sur l'organisation de l'IGF, l'Arabie saoudite, l'Azerbaïdjan et les Samoa avaient indiqué que, pour eux, le pollupostage et d'autres questions liées à la sécurité étaient prioritaires. Bien que la question de la sécurité ne soit pas comprise dans la liste des neuf points à l'ordre du jour proposés dans la lettre du G-77 et la Chine datée du 31 mars 2006 et adressée au Coordinateur exécutif de l'IGF, dans les consultations concernant l'organisation le Forum, le Brésil, la Chine et la Corée ont soulevé les questions de pollupostage et de sécurité. Par contre, les pays africains et latino-américains semblent moins concernés par la question dans la mesure où cette dernière n'a été soulevée ni dans la Résolution de Dakar ni dans la Déclaration de Bâvaro.
82. Afin de tirer le plus possible profit du Forum, les pays en développement devraient convenir de la façon d'aborder les questions qui seront probablement soulevées dans les discussions portant sur la sécurité, y compris le pollupostage et la cyberdélinquance.

A. Pollupostage

83. Bien qu'il ne soit pas évident, il existe bel et bien un lien entre développement et pollupostage. En effet, la largeur de bande et l'espace de stockage nécessaires pour le pollupostage peuvent encombrer les réseaux des pays en développement qui sont déjà défavorisés en la matière. De plus, le pollupostage engendre des coûts : le temps consacré

³² PNUD-APDIP, *Internet Governance Asia-Pacific Perspectives*, Ed. Danny Butt, 2005, p. 40, <http://www.apdip.net/publications/ict4d/igovperspectives.pdf> (en anglais seulement).

³³ *Ibid.*, p.56.

par les sociétés et les gouvernements (ainsi que par les personnes) pour traiter du problème peut être considérable et les virus que peut contenir le pollupostage peuvent nuire aux réseaux, ce qui donnerait lieu à des coûts de réparation exorbitants.

84. L'hameçonnage, c'est-à-dire les courriels et les sites Internet conçus de façon à ressembler à ceux provenant d'organisations légitimes, comme les banques et les institutions financières, et visant à obtenir des informations personnelles confidentielles, telles que la sécurité sociale et les numéros de cartes de crédit, et à les utiliser illégalement, est une autre source de coûts liée au pollupostage. Ainsi, les activités d'hameçonnage n'engendrent pas uniquement des coûts pour les consommateurs victimes de fraude, mais également pour les entreprises qui devront recourir à leurs ressources afin de se dissocier des ces activités qui utilisent le nom de leur société et de satisfaire aux nouvelles réglementations³⁴. Toutes ces répercussions du pollupostage engendrent des coûts et réduisent le niveau de confiance des utilisateurs de l'Internet.
85. Le paragraphe 41 de l'*Agenda de Tunis* aborde la question du pollupostage et de l'engagement des participants à traiter du problème de façon efficace. Bien que quelques pays aient établi des lois pour lutter contre le pollupostage, nombreux sont ceux, surtout dans le monde en développement, à ne pas l'avoir fait. Par ailleurs, pour répondre à la croissance du problème du pollupostage, des initiatives régionales, comme celle de la stratégie visant à lutter contre le pollupostage de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), ont vu le jour. Le besoin d'un cadre international pour traiter de pollupostage à l'échelle mondiale est devenu évident.
86. Un des problèmes qui devra être réglé pour mettre en place un cadre international sera celui de convenir d'une définition du pollupostage. Il faudra également s'entendre sur la méthode qui sera adoptée par le cadre international, à savoir la méthode qui consiste à *s'inscrire* ou la méthode qui consiste à *se désinscrire*. La méthode qui consiste à *s'inscrire* (politique actuelle de l'Union européenne) exige des entreprises qui envoient de la publicité par courriel à obtenir l'accord du destinataire avant l'envoi du message. La méthode qui consiste à *se désinscrire* permet aux vendeurs d'envoyer des courriels sans que le destinataire ne l'ait demandé, mais ce

³⁴ UIT, *ITU Survey on Anti-Spam Legislation Worldwide*, juillet 2005, p. 8, http://www.itu.int/osg/spu/spam/legislation/Background_Paper_ITU_Bueti_Survey.pdf.

dernier doit disposer d'un mécanisme lui permettant de se retirer d'une liste d'envoi s'il le souhaite³⁵.

87. Finalement, dans toutes les discussions portant sur la limitation de l'effet du pollupostage, il faudra porter une attention particulière aux questions de liberté d'expression ; sinon la restriction du pollupostage pourra également être utilisée pour limiter cette liberté.

B. Cyberdélinquance

88. La création du *Computer Security Incident Response Teams* (CSIRT, équipes de réponse aux attaques contre la sécurité informatique) a été une des solutions trouvées pour régler le problème de la cyberdélinquance. Le CSIRT réunit plusieurs parties prenantes qui coordonnent leurs actions contre la cyberdélinquance. Un des premiers CSIRT a été formé par la Carnegie Mellon University, mais, depuis, l'idée a gagné en popularité et des CSIRT ont été créés à l'échelle nationale dans de nombreux pays en développement en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Il n'existe toujours pas de système CSIRT en Afrique, mais l'idée semble y susciter de l'intérêt.
89. Étant donné que les exemples de cyberdélinquance impliquant plus d'un pays augmentent, les pays commencent à envisager d'établir des CSIRT régionaux ou d'augmenter la communication entre les CSIRT nationaux existants et leurs homologues dans les autres pays. Les initiatives régionales ont déjà été lancées en Europe et un forum régional pour les CSIRT a été établi en Asie.
90. Il serait nécessaire de discuter de l'importance du financement et de la mise en place d'un système de CSIRT en Afrique pendant l'IGF. En effet, il est essentiel pour tous les pays en développement de garantir la sécurité de l'Internet pour créer un environnement sûr aux usagers, qu'ils soient des individus, des gouvernements, la société civile ou le secteur privé.

IX. Diversité

91. Parmi les différents sujets de discussion, les pays en développement s'accordent à penser que la diversité est une question prioritaire. Dans la

³⁵ *Ibid.*, p. 58.

Déclaration de Dakar de 2005, parmi leurs dix recommandations, les pays africains ont prévu la mise en œuvre des programmes garantissant la présence des langues africaines sur l'Internet³⁶. De plus, dans une lettre du G-77 et la Chine adressée au Coordinateur exécutif de l'IGF datée de mars 2006, le multilinguisme et le contenu local occupaient la cinquième position dans une liste de neuf points d'ordre du jour proposés pour le forum³⁷.

92. L'Amérique latine et les Caraïbes ont également souligné le multilinguisme et le contenu local, notamment en rapport avec la préservation des langues et des connaissances indigènes. De la même façon, en réponse à un questionnaire sur l'organisation du Forum, le Groupe d'étude autochtone sur les TIC considérait également que le multilinguisme et la diversité culturelle étaient des questions prioritaires. Dans la déclaration du PNUD-APDIP sur l'ordre du jour du Forum, l'organisation a souligné que, selon les résultats du Dialogue ouvert régional sur la gouvernance de l'Internet, le multilinguisme figurait parmi les trois sujets les plus importants du point de vue de l'Asie-pacifique. De plus, il est précisé dans la déclaration que la région Asie-Pacifique comprend plus de langues que toute autre région³⁸.

93. Les objectifs concernant la diversité sont les suivants: davantage de traductions, la possibilité d'utiliser des polices autres que l'ASCII, des noms de domaine internationaux et d'augmenter le contenu multilingue sur Internet.

A. Polices non-ASCII

94. Parmi les 6000 langues parlées dans le monde, « seulement 50 ont été codées jusque-là pour leur utilisation informatique, conformément à des normes largement connues.³⁹ » De plus, alors que de nombreuses personnes dans le monde ne parlent pas anglais, cette langue reste celle qui domine l'Internet. En outre, nombre de langues n'ayant pas été codifiées sont celles parlées dans des pays en développement. Ainsi, la

³⁶ *Africa's Common Position on Internet Governance: the Dakar Resolution*, 16 septembre, 2005, p. 7, <http://www.itu.int/wsis/docs2/pc3/contributions/co88.pdf>.

³⁷ G-77 et la Chine, Statement on the IGF Substantive Agenda, 31 mars, 2006, p. 2, <http://www.intgovforum.org/contributions/G77%20March%2031.pdf>

³⁸ PNUD-APDIP, *Internet Governance Public Policy Issues from the Asia Pacific Region Submission to the Internet Governance Forum*, 31 mars, 2006, p. 2, <http://www.intgovforum.org/contributions/UNESCAP-APDIPIGF.doc>

³⁹ Norbert Klein, *Internet Governance Perspectives from Cambodia*, for the UN ICT Taskforce, March 25-26, 2004, p. 8, <http://www.unictaskforce.org/perl/documents.pl?id=1297>

possibilité d'utiliser l'Internet comme outil de développement et de diffusion de l'information et, partant, d'améliorer la communication, est compromise par des obstacles se rapportant à la police.

95. L'ASCII était le premier système permettant de coder les caractères pour l'usage informatique et il est fondé sur l'alphabet anglais. Avec les années, le nombre de langues codées et utilisables au moyen du système ASCII a augmenté, mais de nombreuses langues ne peuvent être codées par le biais de ce système. Les efforts visant à coder des langues incompatibles avec le système ASCII ont abouti sur la création de l'Unicode. Tous les textes élaborés grâce à l'Unicode sont préservés par le Consortium Unicode en Californie. Ainsi, tous les individus ou les organisations qui payent les frais exigés par le Consortium peuvent faire partie de l'organisation. Grâce aux traductions d'Unicode, il est possible d'utiliser un plus grand nombre de langues sur ordinateur et sur l'Internet.

Encadré 2

Cambodge: traduction Unicode et ISO du khmer

Les pays en développement souhaitant coder leur langue de façon à l'utiliser sur ordinateur et sur Internet devraient veiller à éviter les problèmes rencontrés lors de la codification du khmer au Cambodge. Comme indiqué par Norbert Klein au Groupe d'étude sur les TIC des Nations Unies en 2004, le Consortium Unicode et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ont décidé de traduire eux-mêmes la langue khmer sans que le gouvernement cambodgien ne soit impliqué dans le processus.

Lorsque le gouvernement cambodgien a décidé d'intervenir, il était déjà trop tard car la politique du Consortium Unicode est de ne changer ni de retirer aucun caractère une fois qu'il a été codé. Par conséquent, la codification d'Unicode est une version informatisée du khmer qui ne correspond pas à ce qui est enseigné au Cambodge et qui omet certains caractères.

Source: <http://www.unicttaskforce.org/perl/documents.pl?id=1297>

96. L'expérience du Cambodge devrait servir de leçon aux pays qui souhaitent informatiser leurs langues. Afin d'éviter ce type de situation, les pays, notamment les pays en développement possédant plusieurs langues, devraient mettre en place une stratégie pour la codification de leurs langues traitant des points suivants: qui procèdera à la codification? Qui pourra corriger la codification si cela s'avère nécessaire? Trouver les ressources nécessaires pour que les projets lancés puissent être menés à bout.
97. Dans la mesure où un des avantages possibles de l'Internet est de préserver les langues rares, et que nombre de ces dernières sont parlées dans les pays en développement, la question de la codification des langues n'est pas sans importance. Afin de trouver des solutions viables garantissant l'intégrité des langues à coder, les pays en développement voudront peut-être former une coalition dynamique poussera la discussion sur le sujet plus loin pendant l'IGF.

B. Noms de domaine internationaux

98. L'élaboration de nom de domaines internationaux est une autre question liée à la police et à la présence des langues. Auparavant, les DNS (question abordée ci-dessus) limitaient les noms de domaine à ceux qui utilisaient le code ASCII, ce qui veut dire que des adresses Internet ne pouvaient être créées dans des langues comme le japonais ou l'arabe. Pour assurer un meilleur accès à des sites Internet à contenu local (qui n'utilisent pas le code ASCII), il devrait également être possible de créer des adresses dans les langues locales.
99. La notion de nom de domaine international existe depuis un moment déjà, mais elle ne s'est concrétisée qu'il y a quelques années. Bien qu'il existe maintenant quelques fournisseurs de nom de domaine international, le système n'est pas totalement intégré dans le DNS et les problèmes persistent. Certains pays comme la Chine ont décidé de ne pas attendre que les systèmes de nom de domaine international et DNS soient mieux intégrés par l'ICANN et ont plutôt créé leur propre système de nom de domaine international.

Encadré 3

Le système chinois de nom de domaine international : une rupture avec l'Internet?

Au début du mois de mars 2006 le plus important journal chinois de langue anglaise a proposé que la Chine introduise de nouveaux domaines utilisant les caractères chinois dont .china, .com et .net.

L'article poursuivait en affirmant qu'ainsi les utilisateurs de l'Internet en Chine n'auront pas à naviguer sur le web au moyen des serveurs gérés par l'ICANN des États-Unis. Comme on pouvait s'y attendre, l'annonce a préoccupé les défenseurs de l'ICANN et a attisé la curiosité des autres pays, ce qui a entraîné une meilleure mise en œuvre du système de nom de domaine international.

La Chine a déclaré qu'elle n'avait pas l'intention de créer un Internet chinois qui soit distinct du premier, mais que son action aura peut-être le mérite d'augmenter la pression exercée sur l'ICANN, qui cherchera ainsi à satisfaire les nombreux pays déçus par la lenteur de la mise en œuvre du nom de domaine international.

Selon Michael Grist de l'Université d'Ottawa « la présence d'un système de nom de domaine international de remplacement permet à la Chine de passer relativement facilement à un serveur racine véritablement national ou à un système Internet de remplacement, dans la mesure où, actuellement, leurs fournisseurs d'accès Internet disposent d'un système qui offre plusieurs possibilités en matière de noms de domaine. »

Source: <http://news.bbc.co.uk/2/hi/technology/4779660.stm>

100. En dialoguant avec les fournisseurs de nom de domaine international (s'ils sont présents), à l'occasion de l'IGF, les représentants chinois et les experts techniques pourraient proposer des idées pour développer le système de nom de domaine international, qui pourrait soit mieux fonctionner avec le DNS actuel ou séparément du DNS, comme l'a fait la Chine. Les pays en développement pourraient également proposer un atelier pour discuter de l'avenir du système de nom de domaine international, dans la mesure où ce sujet s'inscrit parfaitement dans celui de la diversité. Si cette question était résolue, cela permettrait aux

gouvernements et aux citoyens des pays en développement qui n'utilisent pas la police ASCII d'avoir finalement accès aux innombrables possibilités qu'offre Internet.

C. Contenu local et multilingue

101. L'élaboration de langages supplémentaires pour l'utilisation d'Internet et l'établissement de points d'échange Internet locaux devraient augmenter le nombre d'utilisateurs de l'Internet, mais pour exploiter le plus possible les innombrables possibilités offertes par l'Internet, le contenu local en langues locales devra être développé.
102. La responsabilité liée à l'élaboration du contenu local relèvera probablement au départ des gouvernements, des groupes de société civile et du secteur privé. Puis, plus le nombre d'utilisateurs augmentera et plus les efforts de renforcement des capacités seront déployés, plus les individus y contribueront. Par exemple, pour les PMA, les ressources nécessaires au développement de pages Internet liées aux activités des gouvernements et aux activités connexes pourront être obtenues par le biais du Fonds de solidarité numérique. Afin de sauvegarder la viabilité de cette possibilité, les pays en développement devraient, pendant l'IGF, souligner l'importance de ce fonds.

X. Accès

103. En général, les usagers de l'Internet dans les pays en développement payent plus cher pour une connexion et un service de moins bonne qualité que les usagers des pays développés. Il s'agit là d'un problème pour tous les pays en développement et, plus particulièrement, pour les États insulaires qui ont petite population et un trafic Internet relativement réduit. De plus, les coûts élevés et le nombre de consommateurs limités pouvant se permettre un service Internet à ce prix ont également limité le nombre de fournisseurs de services Internet, ce qui réduit davantage l'accessibilité à l'Internet dans de nombreux pays en développement.
104. À l'occasion de la Conférence régionale africaine préparatoire pour le SMSI, qui a eu lieu à Accra en février 2005, de nombreux pays africains ont appuyé la Résolution de Dakar qui indiquait plusieurs objectifs liés à la question de connectivité : la mise en place de points d'échange Internet

régionaux, l'accès universel à l'infrastructure liée à Internet, l'établissement d'une dorsale Internet à haute vitesse en Afrique et le partage des coûts de connectivité à l'échelle internationale⁴⁰. De plus, pendant la réunion d'Accra, le président Paul Kagame du Rwanda et le Président John Agyekum Kufuor du Ghana ont tous les deux souligné la nécessité pour les pays en développement de collaborer à l'échelle régionale, de façon à élaborer des cadres de réglementation et à promouvoir l'harmonisation de l'infrastructure liée aux TIC. Le Président Kagame a également fait référence au rôle que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pourrait jouer dans la promotion des initiatives régionales, à l'instar de ses actions liées au système de câble sous-marin pour l'Afrique de l'Est⁴¹.

105. Dans d'autres régions, la question de la coopération pour établir une infrastructure régionale liée aux TIC a également été soulevée. La Déclaration de Bávaro, convenue dans le Rapport de la Conférence régionale de préparation du SMSI pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a également souligné le besoin d'« analyses économiques et techniques approfondies afin de veiller à ce que la société de l'information régionale ne reste pas en marge des tendances mondiales ni se voie confinée dans des solutions technologiques spécifiques.⁴² »
106. Les pays de l'Asie du Sud travaillent également ensemble, par le biais de la Banque asiatique de développement, pour mettre en place un Plan directeur de développement des TIC du Programme de coopération sous-régionale de l'Asie du Sud ; le groupe s'est réuni pour la deuxième fois en octobre 2005. Le but du plan directeur est « d'élaborer une stratégie régionale comprenant des échéances pour améliorer la connectivité de l'infrastructure et des applications liées aux TIC ; et harmoniser les règles, les réglementations et les normes technique dans un cadre régional.⁴³ »

⁴⁰ *Africa's Common Position on Internet Governance: the Dakar Resolution*, 16 septembre, 2005, p. 5-6, <http://www.itu.int/wsis/docs2/pc3/contributions/co88.pdf>.

⁴¹ Paul Kagame, Access – Africa's Key to an Inclusive Information Society, http://www.wsisaccra2005.gov.gh/updates/speech_kagame.htm.

⁴² *Rapport de la Conférence régionale de préparation du SMSI pour l'Amérique latine et les Caraïbes*, 5 février 5 2005, p. 5, http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/doc/S03-WSISPC2-DOC-0007!!PDF-f.pdf

⁴³ Banque asiatique de développement, Asia Subregional Economic Cooperation (SASEC) Information and Communication Technology (ICT) 2nd Steering Committee Meeting, <http://www.adb.org/Documents/Events/2005/SASEC/SASEC-ICT/2nd/default.asp#participants>

107. S'agissant des problèmes d'accès et de connectivité, ils peuvent être grossièrement divisés en deux grandes catégories: l'infrastructure et les services.

A. Infrastructure

108. Dans de nombreux pays, des ressources importantes seront nécessaires pour améliorer l'infrastructure liée aux TIC, un élément essentiel pour améliorer l'accès à une dorsale. L'utilisation de l'Internet demeure terriblement réduite dans de nombreux pays en développement et ce, en partie, en raison d'une infrastructure inadéquate. Une étude effectuée en 2003 par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a conclu que le taux de pénétration de la télévision en Amérique du Sud était de 83% et que celui des téléphones mobiles augmentait en flèche. Le même rapport arrive également à la conclusion que seulement 8% de la population avait accès à l'Internet en juin 2002 et que seul 0,2% des utilisateurs d'Internet avaient accès à une ligne numérique⁴⁴.

109. Dans la mesure où le financement des améliorations importantes de l'infrastructure ne peut être assuré par le Fonds numérique de solidarité et que l'octroi de ressources lorsque les budgets nationaux sont déjà trop justes soit presque impossible, les pays en développement devraient présenter le financement de l'infrastructure liée aux TIC comme un sujet de première importance dans la réduction de la fracture numérique. L'établissement de partenariats public-privé ou un fonds numérique pour l'infrastructure liée aux TIC pour les PMA en particulier pourraient constituer des solutions permettant de régler cette question fondamentale.

110. En traitant de cette question, il conviendrait de porter également une attention particulière à ce qu'un vaste accès à l'Internet soit assuré au sein même des sociétés. En effet, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont insisté sur la question dans la mesure où ils craignent que, si l'on ne veille pas à ce que l'accessibilité de l'Internet soit équitable, une fracture numérique soit créée à l'intérieur même des sociétés, une fracture qui serait fondée sur des éléments géographiques ou socio-économiques.

⁴⁴ CEPALC, *Road Maps Toward an Information Society in Latin American and the Caribbean*, janvier 2003, p. 12, <http://www.itu.int/wsis/docs/rc/bavaro/eclac.pdf>.

B. Services

111. En Asie, certains observateurs ont noté que c'est l'absence d'accords et d'un système de règlement des différends entre les fournisseurs d'accès Internet d'Asie-Pacifique locaux et leurs fournisseurs en amont qui est à l'origine des coûts élevés de connexion. Les FAI d'Asie-Pacifique payent donc le plein prix pour leurs connexions et les utilisateurs d'Asie-Pacifique finissent ainsi par « subventionner l'accès des utilisateurs dans les pays les plus riches »⁴⁵.

112. De plus, les résultats du Dialogue ouvert régional sur la gouvernance de l'Internet effectué par le Programme ADPID de la PNUD ont montré que l'accès et le prix abordable de l'Internet faisaient partie des préoccupations les plus importantes des participants au sondage effectué par l'Inde, l'Indonésie et la Thaïlande⁴⁶.

113. Cette expérience n'est pas limitée à la région Asie-Pacifique. En effet, l'injustice dont souffrent les utilisateurs des pays en développement qui assument une part disproportionnée des coûts de services Internet a également été soulignée par l'UIT :

*Les pays en développement qui souhaitent se connecter au réseau fédérateur Internet mondial doivent payer intégralement le coût de la ligne louée internationale aux pays qui assurent le transit. Plus de 90% de la connectivité IP internationale transite par l'Amérique du Nord. Une fois qu'une ligne louée est établie, le trafic circule dans les deux sens et profite aux abonnés du pays de transit ainsi qu'aux pays en développement, bien que les coûts soient supportés essentiellement par ces derniers pays. Ces coûts plus élevés se répercutent sur les abonnés des pays en développement. Sur l'Internet, les flux monétaires vont des pays en développement situés au sud vers les pays développés du nord.*⁴⁷

114. Nombreux sont ceux qui ont proposé l'établissement de points d'échange Internet à l'échelle nationale dans les pays en développement afin de résoudre ce problème. Les points d'échange Internet sont les

⁴⁵ PNUD-APDIP, *Internet Governance Asia-Pacific Perspectives*, Ed. Danny Butt, 2005, p. 45, <http://www.apdip.net/publications/ict4d/igovperspectives.pdf>

⁴⁶ APDIP, *APDIP Releases China, India, Indonesia, Pakistan and Thailand Country Reports on Internet Governance*, <http://www.apdip.net/news/ordigcountryreport>.

⁴⁷ UIT, *La connectivité Internet internationale – Les problèmes en jeu. Les pauvres subventionnent-ils les riches ?*

<http://www.itu.int/itunews/manager/display.asp?lang=fr&year=2005&issue=03&ipage=interconnectiv-poor&ext=html>. Nous avons ajouté le caractère gras.

points où les fournisseurs d'accès Internet échangent le trafic et ils pourraient être gérés par des partenariats entre fournisseurs d'accès Internet du secteur privé ou par des organisations sans but non lucratif. Si l'on établissait des points d'échange Internet, il ne serait pas nécessaire pour le trafic Internet de passer par l'Amérique du Nord ou par les immenses plaque tournantes Internet régionales actuelles (bien qu'elles soient éloignées), comme Singapour.

115. Les obstacles à l'établissement de ces points locaux (au-delà des problèmes d'infrastructure) sont largement liés à des problèmes d'ordre juridique, réglementaire et financier. Ainsi, pour mettre en place de nouveaux points d'échange Internet, les pays en développement devront traiter des questions suivantes à l'échelle nationale : les réglementations des télécommunications, le besoin de modifier éventuellement les accords d'octroi de licences, et, dans certains cas, les monopoles de télécommunications qui auraient avantage à maintenir les coûts élevés. D'un point de vue financier, des ressources seront nécessaires pour résoudre les questions juridiques et pour collaborer avec des représentants publics, des groupes de société civile et d'autres parties prenantes.
116. Il conviendrait également pour les pays en développement d'établir des points d'échange Internet pour limiter davantage le trafic Internet transcontinental. En effet, en mettant en place ces points, les coûts de l'accès notamment au contenu régional sera réduit, ce qui augmentera probablement le nombre d'utilisateurs et entraînera le développement du contenu local. Ainsi, le développement des points d'échange Internet a été lancé et a plutôt réussi à réduire les coûts en Afrique où plus de 10 points ont été établis en 2004⁴⁸. La Mongolie et le Népal ont également assisté à une baisse des prix et à une augmentation de l'utilisation de l'Internet à la suite de l'établissement de nouveaux points d'échange.
117. Au fur et à mesure que le nombre d'utilisateurs augmente dans les régions, la possibilité d'établir des accords d'échange de trafic entre homologues (*peering*) avec les fournisseurs de premier et de second rang à l'extérieur de la région en question augmente également. Les accords d'échange de trafic entre homologues sont des accords bilatéraux commerciaux et techniques en vertu desquels deux fournisseurs de connectivité conviennent d'accepter du trafic l'un de l'autre (et des clients

⁴⁸ UIT, *La connectivité Internet internationale – Les problèmes en jeu. Les pauvres subventionnent-ils les riches ?*,
<http://www.itu.int/itu-news/manager/display.asp?lang=fr&year=2005&issue=03&ipage=interconnectiv-poor&ext=html>.

- de l'un et de l'autre ainsi que des clients de leurs clients). Dans le cadre de ce type d'accord, l'homologue n'a pas l'obligation d'accepter le trafic d'un tiers, aucun paiement en liquide n'est effectué et chaque fournisseur d'accès Internet fournit une connectivité directe à ses clients en échange d'une connectivité pour les clients de l'autre fournisseur⁴⁹.
118. Les réseaux de fournisseurs de premier rang se connectent à tout l'Internet au moyen de l'échange de trafic entre homologues. Ainsi, l'accès à aucune partie de l'Internet n'implique de coûts de transit. En fait, les fournisseurs de premier rang jouent le rôle de réseau fédérateur de l'Internet. Ainsi, pour être un fournisseur de premier rang, ce réseau doit établir un accord avec tous les fournisseurs de premier rang. De plus, un nouveau réseau ne peut devenir de premier rang sans l'approbation implicite de tous les autres fournisseurs de premier rang, dans la mesure où le refus de n'importe quel réseau d'établir un accord avec lui empêchera le réseau en question d'être considéré comme un fournisseur de premier rang. En général, les fournisseurs de premier rang possèdent la machine grâce à laquelle l'information est transmise ainsi que le matériel qui gère cette information et sont des sociétés de télécommunications qui existaient avant la création de l'Internet ou des pionniers du marché de l'Internet qui ont réussi à établir une masse critique d'utilisateurs de l'Internet dans les jours précédents la conclusion d'accords de transit payant⁵⁰. La plupart des fournisseurs de premier rang se trouvent aux États-Unis.
119. Les fournisseurs de second rang ont accès gratuitement à la plus grande partie de l'Internet, moyennant des coûts de transit. Ce sont ces fournisseurs qui sont les plus communs sur le Net. Il n'existe pas de hiérarchie officielle entre les fournisseurs de deuxième rang et ceux de troisième rang. Les fournisseurs de troisième rang sont largement composés de fournisseurs d'accès Internet locaux qui sont ni de premier ni de deuxième rang. Pour avoir accès à l'information se trouvant sur l'Internet, les fournisseurs de troisième rang doivent payer le transit aux fournisseurs de premier et de deuxième rang. Si la clientèle d'Internet augmentait dans les pays en développement et les régions qui s'y trouvent, les fournisseurs de premier et de deuxième rang auraient davantage intérêt à conclure des accords d'échange de trafic entre

⁴⁹ Mawaki Chango et Kenneth Msiska, *Toward a Continental Backbone for Internet Traffic in Africa: the Case of the IXPs. Achievements, Challenges and Prospects*, http://www.diplomacy.edu/IG/research/research_projects.htm

⁵⁰ Answers.com, *Tier 1 Carrier*, <http://www.answers.com/topic/tier-1-carrier>.

homologues avec les fournisseurs d'accès Internet dans les pays en développement.

120. Pendant l'IGF, dans le cadre des discussions sur l'accès, les pays en développement pourraient lancer deux questions clés: d'une part, la nécessité des ressources qui serviraient à améliorer l'infrastructure liée aux TIC, ainsi que l'importance de l'établissement de points d'échange Internet (à l'échelle nationale et régionale) et la façon dont cet établissement serait lié à la conclusion d'accords d'échange de trafic entre homologues avec les fournisseurs de premier et de deuxième rang ; d'autre part, l'établissement de fournisseurs de premier et de deuxième rang à l'échelle régionale, dans la mesure où une coopération s'établit sur la question dans les régions.

XI. Conclusions et recommandations relatives à l'adoption de mesures

121. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'ordre du jour de l'IGF demeure obscur et il revient aux pays en développement de profiter de ce flou pour aborder les questions qui les intéressent. En effet, les pays en développement devraient faire en sorte que le thème de la gouvernance de l'Internet au service du développement reste au centre des sujets abordés, de façon à ce que les discussions sur le développement et le renforcement des capacités ne soient pas écartées.
122. L'engagement effectif des pays en développement dans le Forum et leur réelle participation à l'événement ainsi qu'à toutes les réunions et les processus qui y sont connexes, y compris au Groupe consultatif du Forum, sont essentiels pour assurer l'émergence d'un système de gouvernance de l'Internet qui soit démocratique, équitable et participatif. La mise en place de ce type de système nécessitera du travail sur plusieurs fronts dont: les coûts de connectivité, les investissements dans l'infrastructure liée aux TIC, la question de la sécurité, le renforcement des capacités et la gouvernance globale de l'Internet. Par ailleurs, des liens régionaux se rapportant notamment à l'infrastructure et à la sécurité sont en train d'être établis et renforcés en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Si ces liens menaient à une meilleure coopération régionale, la voix du Sud serait plus influente dans le débat sur la gouvernance de l'Internet et dans la détermination de son avenir.
123. Afin de préparer la réunion d'octobre 2006, des contributions ont été demandées aux différents participants. La présentation de documents

par les pays en développement permettrait de diriger les discussions durant l'IGF et de s'assurer que les questions clés sont abordées. Tous les documents présentés après l'échéance du 2 août 2006 seront mis sur le site Internet mais ne feront pas partie des documents distribués pendant la conférence. Les contributions devraient être envoyées à l'adresse suivante: igf@unog.ch.

124. Les pays en développement pourraient profiter du format des ateliers pour discuter des thèmes généraux et de leurs liens avec le développement. En effet, les gouvernements devraient envisager de collaborer avec les groupes de société civile pour organiser un atelier pour chaque thème ayant, par exemple, pour titre: ouverture au service du développement, sécurité au service du développement, diversité au service du développement, et accès au service du développement. Des ateliers peuvent être proposés jusqu'au 24 août 2006. Les propositions seront examinées par le Groupe consultatif du Forum le 7 et 8 septembre 2006 à Genève.

125. Afin de tirer le plus profit possible de l'ordre du jour de l'IGF et d'influencer en leur faveur les résultats potentiels de la réunion, les pays en développement devraient envisager de soulever les questions clés pour le développement dans le cadre de l'ordre du jour.

Jour 1 - Session de l'après-midi, Dialogue sur les politiques entre plusieurs parties prenantes

- Répéter que le développement constitue le thème central du Forum et réitérer le thème du renforcement des capacités qui touche à plusieurs domaines ; et
- Soulever la question de la gouvernance de l'Internet en rapport à des institutions comme l'ICANN.

Jour 2 - Ouverture

- Souligner l'importance de préserver l'espace politique des pays en développement en ce qui concerne l'utilisation de logiciels à code source ouvert et gratuits;
- Établir une coalition dynamique ayant pour mission de faire des recherches sur les coûts et les avantages de l'utilisation de ce type de logiciels par rapport à des logiciels propriétaires.

Jour 2 - Sécurité

- Entamer un dialogue sur un cadre de réglementation lié au pollupostage, qu'il soit régional ou international, et conclure un

accord sur la méthode à utiliser, à savoir inscription ou désinscription ; et

- Souligner le besoin de financement pour mettre sur pied une CSIRT à l'échelle nationale et régionale.

Jour 3 – Diversité

- Déterminer des façons de coder davantage de langues pour l'usage informatique et de l'Internet qui permettent aux pays de mieux contrôler qui code et qui peut réviser les codifications si des erreurs survenaient;
- Établir une coalition dynamique qui se charge de cette question et de maximiser le temps utilisé et les efforts déployés que de nombreux pays devront autrement consacrer à la meilleure compréhension de la question ;
- Discuter avec le secteur privé et les organisations de société civile dont les activités sont liées à la technologie des façons de résoudre les problèmes actuels du système de nom de domaines dans la codification des noms de domaine internationaux ; et
- Promouvoir et encourager l'augmentation des contributions au Fonds de solidarité numérique pour le développement du contenu local et multilingue.

Jour 3 – Accès

- Créer des possibilités de financement pour les projets d'infrastructure liée aux TIC à grande échelle ;
- Soulever la question de l'inégalité des coûts de connectivité qui mène à la subvention des coûts de l'Internet de pays développés par les utilisateurs de l'Internet dans les pays en développement ;
- Élaborer des projets et trouver du financement pour les initiatives relatives à l'établissement de points d'échange Internet régionaux ;
- Discuter avec le secteur privé et des groupes de société civile de la possibilité de conclure des accords d'échange de trafic entre homologues avec les fournisseurs de premier et de deuxième rang actuels; et
- Proposer l'établissement de fournisseurs de premier et de deuxième rang dans les pays en développement.

Jour 4 – Examen du travail effectué les jours précédents

- Soulever les questions qui n'ont pas été traitées de façon adéquate durant les sessions précédentes; et

- Rétérer la nécessité de financement pour le renforcement des capacités et l'infrastructure liée aux TIC de façon à offrir un accès égal à l'Internet et à réaliser les objectifs de développement.

Appendice I

Liste d'opérateurs de serveurs racines

Server	Operator	Locations	IP Address	Home ASN
A	VeriSign Naming and Directory Services	Dulles VA	198.41.0.4	19836
B	Information Sciences Institute	Marina Del Rey CA	IPv4: 192.228.79.201 IPv6: 2001:478:65::53	<i>tba</i>
C	Cogent Communications	Herndon VA; Los Angeles; New York City; Chicago	192.33.4.12	2149
<u>D</u>	University of Maryland	College Park MD	128.8.10.90	27
<u>E</u>	NASA Ames Research Center	Mountain View CA	192.203.230.10	297
<u>F</u>	Internet Systems Consortium, Inc.	37 sites: Ottawa; Palo Alto; San Jose CA; New York City; San Francisco; Madrid; Hong Kong; Los Angeles; Rome; Auckland; Sao Paulo; Beijing; Seoul; Moscow; Taipei; Dubai; Paris; Singapore; Brisbane; Toronto; Monterrey; Lisbon; Johannesburg; Tel Aviv; Jakarta; Munich; Osaka; Prague; Amsterdam; Barcelona; Nairobi; Chennai; London; Santiago de Chile; Dhaka; Karachi; Torino	IPv4: 192.5.5.41 IPv6: 2001:500::1035	3557
G	U.S. DOD Network Information Center	Vienna VA	192.112.36.4	568

<u>H</u>	U.S. Army Research Lab	Aberdeen MD	IPv4: 128.63.2.53 IPv6: 2001:500:1::803f:235	13
<u>I</u>	Autonomica/NORDUnet	29 sites: Stockholm; Helsinki; Milan; London; Geneva; Amsterdam; Oslo; Bangkok; Hong Kong; Brussels; Frankfurt; Ankara; Bucharest; Chicago; Washington DC; Tokyo; Kuala Lumpur; Palo Alto; Jakarta; Wellington; Johannesburg; Perth; San Francisco; New York; Singapore; Miami; Ashburn (US);Mumbai; Beijing	192.36.148.17	<u>29216</u>
<u>J</u>	VeriSign Naming and Directory Services	21 sites: Dulles VA (2 locations); Sterling VA (2 locations); Mountain View CA; Seattle WA; Atlanta GA; Los Angeles CA; Miami FL; Sunnyvale CA; Amsterdam; Stockholm; London; Tokyo; Seoul; Singapore; Sydney; Sao Paulo, Brazil; Brasilia, Brazil; Toronto, Canada; Montreal, Canada	192.58.128.30	26415
<u>K</u>	Reseaux IP Europeens - Network Coordination Centre	London (UK); Amsterdam (NL); Frankfurt (DE); Athens (GR); Doha (QA); Milan (IT); Reykjavik (IS); Helsinki (FI); Geneva (CH); Poznan (PL); Budapest (HU); Abu Dhabi (AE); Tokyo (JP); Brisbane (AU); Miami (US); Delhi (IN); Novosibirsk (RU)	IPv4: 193.0.14.129 IPv6: 2001:7fd::1	25152
<u>L</u>	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers	Los Angeles	198.32.64.12	20144

<u>M</u>	WIDE Project	Tokyo; Seoul (KR); Paris (FR); San Francisco, CA	202.12.27.33 IPv6: 2001:dc3::35	7500
----------	--------------	--	------------------------------------	------

Source: <http://www.root-servers.org/>

Étude d'audience

GOUVERNANCE DE L'INTERNET AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Un objectif important du Programme sur la gouvernance mondiale pour le développement est de fournir des analyses brèves au moment opportun sur des sujets spécifiques clés en cours de négociation à l'OMC ou dans d'autres forums multilatéraux comme l'OMPI. Nos publications constituent un des moyens utilisés pour atteindre cet objectif.

Afin d'améliorer la qualité et l'utilité de nos publications, nous aimerions bénéficier de votre avis, de vos commentaires et de vos suggestions concernant cette étude.

Votre nom et adresse (facultatif): _____

Quel est votre principal domaine d'activités ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Formation ou recherche | <input type="checkbox"/> Médias |
| <input type="checkbox"/> Gouvernement | <input type="checkbox"/> Organisation non gouvernementale |
| <input type="checkbox"/> Organisation internationale | <input type="checkbox"/> Autre (prière de préciser) |

Cette publication vous a-t-elle été utile ? [Un seul choix possible]

- Très utile Assez utile Peu utile Inutile

Pourquoi ? _____

Comment jugez-vous le contenu de cette publication ? [Un seul choix possible]

- Excellent Très bon Satisfaisant Faible

Remarques : _____

Voudriez-vous figurer sur notre liste de diffusion pour les envois électroniques ou sur papier ? []

Oui [] Non

Si oui, veuillez préciser :

- Électronique** – veuillez indiquer votre nom et votre adresse électronique:
 Papier – veuillez indiquer votre nom et votre adresse postale :

Confidentialité des données personnelles : Vos coordonnées personnelles seront traitées en toute confidentialité et ne seront pas transmises à des tiers. Le Centre Sud n'utilisera les coordonnées que vous avez communiquées que pour vous faire parvenir, si vous le désirez, des copies de nos publications en version électronique ou sur papier. Vous êtes libres de vous retirer de nos listes de diffusion à tout moment.

Veuillez retourner ce formulaire par courrier électronique, fax ou poste à :

GGDP Feedback

Centre Sud

Chemin du Champ d'Anier 17

1211 Genève 19

Suisse

Adresse électronique : feedback@southcentre.org

Fax: +41 22 798 8531



Chemin du Champ d'Anier 17
Case postale 228, 1211 Geneva 19
Switzerland

Telephone : (41 22) 791 8050
Fax : (41 22) 798 8531
Email : south@southcentre.org

Website:
<http://www.southcentre.org>